



COMMISSION DES BEAUX ARTS

Réunion du 12 Octobre 1955

PROCES - VERBAL



Les Membres de la Commission des Beaux Arts se sont réunis à l'Hôtel de Ville le mercredi 12 Octobre 1955 à 18 heures sous la présidence de Maître ROMBAUT, Adjoint au Maire,

Etaient présents :

Maître ROMBAUT, Adjoint au Maire
M.M. BERTRAND, Adjoint au Maire
CAMELOT, Adjoint au Maire
M. le Dr DEFAUX, Adjoint au Maire
Mme CORDONNIER, Conseiller Municipal
M.M. HENAUX, Conseiller Municipal
LANDREA, Conseiller Municipal

Excusés :

Mme LEMPEREUR, Adjoint au Maire
Mme DEFLINE, Conseiller Municipal
Me MARTINACHE, Conseiller Municipal
M. DECAMPS, Conseiller Municipal
M. le Dr SIMONOT, Conseiller Municipal

Assistaient également à la réunion M.M. LALLAU, Chef de la 4ème Division, BACQUART, Chef du 2ème Bureau.

Maître ROMBAUT en ouvrant la séance à 18 h 15 dit sa satisfaction de présider la réunion de la Commission des Beaux Arts qui se présente maintenant sous une forme nouvelle; il exprime sa gratitude aux membres présents et déclare que les prochaines réunions commenceront à 18 h 30, heure plus favorable pour certains membres de la commission.

Le Président demande aux commissaires de vouloir bien être présents à toutes les réunions, celles-ci ne seront pas mensuelles mais seront uniquement tenues lorsque des questions importantes pourront être mises à l'ordre du jour, c'est à dire environ 4 à 5 fois par an.

Maître ROMBAUT donne un aperçu des différentes attributions de la Commission des Beaux Arts,

/....

A l'exception des théâtres, soumis au contrôle d'une Commission qui leur est particulière, tout ce qui a trait aux Beaux Arts intéresse la Commission. C'est ainsi que l'Administration Municipale par l'intermédiaire de la Commission des Beaux Arts exerce un contrôle sur les services municipaux suivants :

Les Musées : Palais des Beaux Arts, Lapidaire, Folklorique, Commercial et Industriel, d'Histoire Naturelle, Géologie ,etc....

Les Monuments Historiques : Palais-Rihour, Hospice Comtesse, la Vieille Bourse.

Les Ecoles Artistiques : Ecole Régionale d'Architecture, Ecole des Beaux Arts, Conservatoire de Musique.

Maître ROMBAUT qui préside également la Commission de Contrôle des Théâtres Municipaux, déclare être à la disposition de tout membre de la Commission des Beaux Arts qui désirerait obtenir des renseignements ou poser des questions sur l'organisation ou le fonctionnement des Théâtres Municipaux.

Maître ROMBAUT signale que certaines sociétés entretiennent des rapports avec la Commission des Beaux Arts et que parmi elles la Société des Amis du Musée mérite d'être encouragée, car par ses acquisitions et ses dons, elle participe à l'enrichissement de notre Palais des Beaux Arts qui est le plus riche des Musées de Province et peut être considéré comme venant immédiatement après le Musée du Louvre.

Maître ROMBAUT cite les derniers achats de cette société:

- un tableau de Léger obtenu l'an dernier pour un million et demi, avec une participation de la ville de 400.000 Fr, vaut actuellement plus de 5 millions.
- deux grandes statues en bois XVII^e flamand, acquises à M. le Docteur POTEL, sous la condition restrictive que ce dernier pourra les conserver chez lui jusqu'à son dernier jour, sont d'une valeur beaucoup plus importante et constitueront pour notre musée une acquisition remarquable.

La Commission passe alors à l'Ordre du Jour.

I.- ECOLE DES BEAUX ARTS - GRAND PRIX DE LA VILLE DE LILLE - ATTRIBUTION POUR L'ANNEE 1954/1955.

A la suite des observations présentées par M. le Receveur Municipal sur les mandats établis pour l'attribution du Grand Prix de la Ville de Lille au titre de l'année scolaire 1954/1955, il y a lieu de revoir cette question et de réformer certains articles de son règlement qui apparaissent comme incompatibles avec la réorganisation de l'enseignement artistique et le souci de conserver à ce Grand Prix, toute sa valeur.

La Commission propose :

/....

- 1^o) d'attribuer à titre exceptionnel à la section Architecture le Grand Prix de la Ville de Lille pour l'année scolaire 1954/1955.
- 2^o) d'apporter une modification au règlement de ce Grand Prix en supprimant les clauses qui ne se justifient plus et qui sont incluses dans les articles 3 - 6.

II.- COMMISSION D'ADMINISTRATION ET DE SURVEILLANCE DE L'ECOLE DES BEAUX ARTS.

a) Procès-verbal de la réunion du 27 Avril 1955.

La Commission prend acte du Procès-verbal de cette réunion et se joint à l'opinion de Me ROMBAUT lorsqu'il déclare que l'on peut se féliciter du succès obtenu par l'exposition du Bi-centenaire de l'Ecole des Beaux Arts, dont l'organisation en dépit de circonstances difficiles a été récompensé par un grand nombre de visiteurs.

Au sujet du prix Wicar une discussion s'ouvre entre les membres de la Commission, Me ROMBAUT fait l'historique de cette fondation et termine en déclarant qu'actuellement le logement réservé au pensionnaire lillois est vacant.

Le service du Contentieux avisé va se mettre en rapport avec les Pieux Etablissements, pour obtenir dans les meilleures conditions la réalisation des volontés du fondateur, c'est à dire permettre à un jeune artiste lillois d'aller faire des études artistiques à Rome.

b) Procès-verbal de la réunion du 28 Septembre 1955

1^o Bourse de séjour à la Casa-Vélasquez - Augmentation du crédit.

La question du règlement du grand prix de la ville et des explications ayant été fournies précédemment sur la Fondation WICAR, les membres de la commission examinent le dossier de la Bourse de séjour à la Casa-Vélasquez de Madrid.

Les Commissaires constatent que la demande d'augmentation de cette bourse n'avait pas été assez appuyée lors de sa dernière présentation devant la Commission des Finances et que c'est en partie pour cette raison qu'elle a été refusée. Mais il est évident que le taux actuel de cette bourse ne suffit pas à couvrir les frais de séjour à Madrid de l'artiste bénéficiaire; et les commissaires sont unanimes à confirmer le voeu émis par l'ancienne commission des Beaux Arts, en faveur d'une augmentation de la Bourse de séjour à la Casa Vélasquez et sa transformation en une bourse de 400000 Fr.

2^o BATIMENTS - AMENAGEMENT - NOUVELLE ECOLE

Maître ROMBAUT commentant cette question du Procès-verbal du 28 Septembre 1955 déclare qu'il est évident que continuer à faire des frais dans l'ancienne école est une folie au point de vue financier.

L'Etat accepte de participer à 50 % à la construction d'une nouvelle école, la ville a déjà offert le terrain, il est maintenant indispensable que l'Administration Municipale établisse un programme et prenne une décision.

Les membres de la commission donnent leur accord unanime à la participation de la Ville à la construction d'une nouvelle école des Beaux Arts et font remarquer que la récupération de l'ancienne école permettra de faire face pendant un certain temps aux besoins en locaux scolaires du quartier où elle est située.

3^e) Nomination de Professeurs

La Commission émet un avis favorable à la proposition de la Commission d'Administration et de Surveillance de l'Ecole des Beaux Arts, sur la réorganisation de l'Enseignement et le remplacement des professeurs.

III.- CONSERVATOIRE DE MUSIQUE - BOURSES CULTURELLES DE VACANCES - Caractère permanent de ces bourses.

Grâce au crédit spécial voté par le Conseil Municipal - Délibération N^o 794 du 13 Juillet 1954 - 2 élèves du Conservatoire de Musique, choisis pour leurs mérites et dont les parents sont de conditions modestes ont pu bénéficier cette année d'un séjour d'un mois dans une colonie de vacances de la Fédération des Centres Musicaux Ruraux.

M. LANNOY, Directeur du Conservatoire a fait parvenir un rapport faisant ressortir les excellentes conditions dans lesquelles s'est déroulé ce séjour qui fut éminemment profitable aux deux bénéficiaires; en conséquence les membres de la commission souhaitent que cette attribution puisse revêtir un caractère annuel permanent et qu'un crédit de 50.000 Fr soit ouvert au budget à partir de l'exercice 1956.

QUESTIONS DIVERSES

M. CAMELOT indique qu'il serait souhaitable que des dispositions soient prises pour conserver ou récupérer les vestiges du passé qui existent sur certaines vieilles maisons de la ville de Lille.

Il signale en particulier un immeuble de la rue des Arts, en passe de démolition et dont la façade comporte des pierres représentant des groupes corporatifs.

M. BERTRAND signale que M. MAUROIS, Conservateur des Musées du Palais des Beaux Arts, est averti et qu'il a pris toutes dispositions en vue de la récupération de ces pierres et de leur conservation.

Afin de conserver à la Ville de Lille les façades et les maisons présentant une valeur historique et artistique certains membres demandent s'il n'y aurait pas lieu de prendre certaines dispositions.

Me ROMBAUT estime que l'on pourrait demander le classement des vieilles maisons qui présentent ces caractères, mais qu'en attendant, des subventions pourraient être accordées aux propriétaires qui feraient effectuer des restaurations de façades aux maisons jugées dignes de cet intérêt.

/....

Il est préconisé dans ce but de faire établir un inventaire de toutes les maisons présentant des caractères intéressants d'ancienneté.

Les membres de la commission se déclarent de cet avis et demandent d'alerter le service de l'Urbanisme afin d'établir cet inventaire et de relever également la liste des maisons non classées mais dont l'architecture doit être conservée.

M. LANDREA demande au président si la Commission des Beaux Arts pourrait organiser pour ses membres des visites des Musées et des Monuments Historiques, tel que l'Hospice Comtesse, afin de juger sur place des efforts accomplis dans le but de les mettre en valeur.

Maître ROMBAUT lui répond que cette suggestion est à retenir et qu'il fera son possible pour organiser de telles visites.

L'Ordre du Jour étant épuisé la séance est levée à 19 h . 30

Le Président,
G. ROMBAUT

Le Secrétaire,
R. LALLAU.

MAIRIE DE LILLE

4ème Division



COMMISSION DES BEAUX ARTS.



Vous êtes prié d'assister à la réunion de la Commission des Beaux Arts qui aura lieu à l'HOSPICE COMTESSE, rue de la Monnaie, le mercredi 9 Mai 1956 à 18 heures précises en raison de l'importance de l'ordre du jour qui comprend notamment la visite de l'Hospice Comtesse.

ORDRE DU JOUR

- 1 - Visite de l'Hospice COMTESSE
- 2 - Musée folklorique de l' Hospice Comtesse
Examen de la situation actuelle et propositions en vue de l'aménagement.
- 3 - Musée Lapidaire du Palais Rihour
Aménagement en vue de son ouverture au public.
- 4 - Augmentation éventuelle du droit d'entrée au Palais des Beaux Arts
- 5 - Palais des Beaux Arts
Don - Information
- 6 - Palais des Beaux Arts
Legs Vve Marqueste - Avis
- 7 - Dons d'oeuvres exposées à l'occasion de l'Exposition du Bi-Centenaire de l'Ecole des Beaux Arts
- 8 - Oeuvre Pie Wicar - Information
- 9 - Ecole des Beaux Arts
Commission administrative de la Dotation Colbrant - Procès-verbal de la réunion du 11 avril 1956.
- 10 - Ecole des Beaux Arts
Commission de surveillance et d'administration de l'Ecole des Beaux Arts - Procès-verbal de la réunion du 25 Avril 1956.
- 11 - Conservatoire - Commission de surveillance et de Patronage - Procès-verbal de la réunion du 21 février 1956.
- 12 - Conservatoire - Bourses culturelles de vacances - Désignation des bénéficiaires- Mode de paiement.

Hôtel de Ville, le 26 Avril 1956.

Pour le Maire de Lille,
l'Adjoint Délégué aux Beaux Arts;

Maître ROMBAUT.

MAIRIE DE LILLE

4ème Division



COMMISSION DES BEAUX ARTS

Réunion du 9 Mai 1956.

PROCES - VERBAL



Les membres de la Commission des Beaux Arts se sont réunis à l'Hospice COMTESSE, le mercredi 9 Mai 1956 à 18 heures, sous la présidence de Maître ROMBAUT, Adjoint au Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Me ROMBAUT, Adjoint au Maire
M. CAMELOT, Adjoint au Maire
M. le Dr DEFAUX, Adjoint au Maire
M. LANDREA, Conseiller Municipal
M. le Dr SIMONOT, Conseiller Municipal

EXCUSES :

M. BERTRAND, Adjoint au Maire
Mme LEMPEREUR, Adjoint au Maire
Mme CORDONNIER, Conseiller Municipal
M. DECAMPS, Conseiller Municipal
Mme DEPLINTE, Conseiller Municipal
M. HENAUX, Conseiller Municipal
Me MARTINACHE, Conseiller Municipal

Assistaient également à la réunion MM. MAUROIS, Conservateur des Musées du Palais des Beaux Arts, CORBEAU, Architecte des Monuments Historiques, LALLAU, Chef de la 4ème Division, BACQUART, Chef de Bureau.

Le Procès-verbal de la réunion du 12 Octobre 1955 est adopté sans observation.

MUSEE FOLKLORIQUE de l'HOSPICE COMTESSE

Après examen de la situation actuelle de la question, la Commission invite M. MAUROIS à réunir la Commission des Musées de Folklore Lillois, en vue de procéder, dans les meilleurs délais, à l'étude de l'organisation du futur Musée.

/....

MUSEE LAPIDAIRE DU PALAIS RIHOUR - Aménagement

M. MAUROIS ayant signalé l'existence d'une lézarde dans cette partie du Palais Rihour, la Commission prend contact avec M. CORBEAU, qui fait connaître que cet état de chose a déjà retenu son attention, et qu'il espère la réalisation des travaux nécessaires d'ici deux ans.

Mais ceci n'empêche pas notre service des Bâtiments de le contacter en vue d'envisager, avec lui, les travaux à intervenir pour l'aménagement d'une loge de concierge.

La Commission ayant ainsi reçu des apaisements, décide de transmettre le dossier à la Commission des Bâtiments.

AUGMENTATION EVENTUELLE DU DROIT D'ENTREE AU PALAIS DES BEAUX ARTS.

La Commission donne un avis favorable à l'augmentation du droit d'entrée au Palais des Beaux Arts, et propose de le porter à 40 Fr, au lieu de 20 Fr, la gratuité étant maintenue le jeudi après-midi et le samedi après-midi pour tous les visiteurs, et toute la semaine pour les écoliers et étudiants accompagnés de leurs professeurs.

M. MAUROIS souligne le travail de plus en plus absorbant demandé au Conservateur, et souhaiterait que l'Administration Municipale examinât la possibilité de la nomination d'un conservateur adjoint.

La Commission fait sienne la suggestion exprimée par M. MAUROIS.

PALAIS DES BEAUX ARTS - DON - INFORMATION

Des boiseries anciennes, oeuvres d'ornemanistes lillois, viennent d'être offertes au Musée de Lille, par M. et Mme LESTOQUOY.

La Commission donne un avis favorable à l'acceptation de ce don d'un réel intérêt pour le futur musée folklorique.

M. le Dr SIMONOT demande :

- a) s'il ne serait pas possible d'adresser une lettre aux entrepreneurs de démolitions pour les prier d'aviser les services municipaux de la 4ème Division, lorsqu'ils sont appelés à abattre des vieilles maisons lilloises.
- b) s'il ne serait pas également possible d'inviter le service de l'Urbanisme à aviser le service des Beaux Arts, lorsqu'il s'agit de travaux de réfection de façades anciennes, particulièrement dans le quartier du Vieux Lille.

A ce sujet M. MAUROIS signale l'intérêt qu'il y aurait pour le Musée du folklore, de récupérer les chapelles votives.

/....

PALAIS DES BEAUX ARTS - LEGS Vve MARQUESTE - Avis

Mme Vve MARQUESTE a légué au Musée du Palais des Beaux Arts de Lille deux portraits, l'un d'un peintre peu connu, l'autre de Carolus DURAN, artiste lillois.

La Commission décide de refuser, ces oeuvres qui ne présentent aucun intérêt pour les musées du Palais des Beaux Arts, riches déjà de beaucoup d'autres portraits de Carolus DURAN.

DONS d'OEUVRES EXPOSEES A L'OCCASION DU BI-CENTENAIRE DE L'ECOLE DES BEAUX ARTS.

MM. Auguste HERBIN et Jean MONNERET artistes peintres, anciens élèves de l'Ecole des Beaux Arts de Lille, ayant participé à l'Exposition du Bi-centenaire de cet établissement, ont déclaré vouloir faire don :

- le premier au Palais des Beaux Arts, d'une peinture intitulée :
"Composition sur le mot cheval" toile de 1 m X 0,73
- le deuxième à l'Ecole des Beaux Arts d'une peinture intitulée :
" Le Parmelan" toile de 0,73 x 0,60.

M. MAUROIS, Conservateur des Musées du Palais des Beaux Arts, et M. DESRUMAUX, Directeur de l'Ecole des Beaux Arts ont fait connaître qu'ils seraient heureux de voir l'Administration Municipale accepter les toiles offertes dont ils ont souligné la grande valeur.

La Commission propose, en conséquence, que ces dons soient acceptés.

OEUVRE Pie WICAR - INFORMATIONS

Divers renseignements viennent d'être fournis concernant l'occupation de l'appartement réservé à Rome au pensionnaire de l'Oeuvre Pie WICAR et la situation financière de cette oeuvre.

La Commission prend acte des informations qui lui ont été données par l'Administrateur des Pieux Etablissements de la France à Rome et à Lorette. Elle constate que le montant des fonds disponibles ne semble pas assez important pour envisager le séjour, d'un artiste lillois, à Rome cette année.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DE LA DOTATION COLBRANT - PROCES VERBAL DE LA REUNION du 11 AVRIL 1956.

La Commission prend acte des travaux de la Commission Administrative de la Dotation Colbrant, et approuve le choix du bénéficiaire de la bourse COLBRANT, M. Moïse CALLEBOUT.

/....

ECOLE DES BEAUX ARTS - COMMISSION DE SURVEILLANCE ET D'ADMINISTRATION DE L'ECOLE
DES BEAUX ARTS - PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 25 AVRIL 1956.

La Commission prend acte des travaux de la Commission de Surveillance et d'Administration de l'Ecole des Beaux Arts sous réserve de l'examen des questions faisant l'objet de rapports spéciaux.

CASA VELASQUEZ DE MADRID - DESIGNATION DU BENEFICIAIRE POUR 1956.

La Commission donne un avis favorable à la désignation de M. Pierre OLIVIER, comme bénéficiaire de la bourse de séjour à la Casa Velasquez de Madrid pour l'année scolaire 1956/1957. Elle souhaite, toutefois, que dorénavant, obligation soit faite au bénéficiaire d'exposer ses oeuvres à Lille, au Salon des Artistes Lillois.

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE - COMMISSION DE SURVEILLANCE ET DE PATRONAGE - PROCES-
VERBAL DE LA REUNION DU 21 FEVRIER 1956.

La Commission prend acte des travaux de la Commission de Surveillance et de Patronage du Conservatoire de Musique, sous réserve de l'examen des questions faisant l'objet de rapports spéciaux.

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE - CONSTRUCTION D'UN NOUVEL ORGUE.

Le devis de la construction d'un nouvel orgue au Conservatoire de Musique s'élève à 9.683.498 Fr.

M. LANNOY, Directeur du Conservatoire, propose le financement de la manière suivante :

1ère année - 1956 -	: reliquat de la subvention de l'Etat	1.446.579
	subvention de l'Etat à 50 % pour	
	achat de matériel 1956.....	500.000
	part de la Ville à 50 %.....	500.000
	demande d'inscription au B.S. d'une somme	
	représentant le 1/3 du reliquat à payer :	
	<u>7.236.919</u>	
	3	2.412.306

Ceci permettrait de passer la commande à la Maison JACQUOT-LAVERGNE, et d'obtenir ainsi du Ministère la subvention désirée, qui pourrait aller jusqu'à concurrence du 1/3 de la dépense soit 3.000.000 de Fr.

2ème année - 1957 -	: demande d'inscription au budget d'une	
	somme de :.....	2.412.306
3ème année - 1958 -	: demande d'inscription éventuelle de la	
	même somme ou subvention de l'Etat.....	<u>2.412.306</u>

Total : 9.683.498

/.....

La Commission donne un avis favorable à l'acquisition d'un nouvel orgue au Conservatoire de Musique et au mode de financement proposé par M. LANNOY.

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE - BOURSES CULTURELLES DE VACANCES - DESIGNATION DES BENEFICIAIRES - MODE DE PAIEMENT.

La Commission ratifie les propositions de M. LANNOY, quant à la désignation des boursiers : M. LESAGE GERARD et Melle DECUREY Marie-Claude, tous deux lillois. Elle propose le versement au C.C.P. PARIS 6896 -29, ouvert au nom de la Fédération des Centres Musicaux Bureaux, des sommes représentant les frais de séjour et droits d'inscription des bénéficiaires.

L'Ordre du jour étant épuisé les Membres de la Commission procèdent à la visite de l'Hospice COMTESSE sous la conduite de MM. MAUROIS et CORBEAU, que Me ROMBAUT remercie chaleureusement à l'issue de cette inspection.

Il est enfin décidé que la prochaine réunion de la Commission des Beaux Arts aura lieu en Juin ou Juillet aux Musées du Palais des Beaux Arts.

La séance est levée à 19 heures 30.

Le Président,

G. ROMBAUT

Le Secrétaire,

R. LALLAU

MAIRIE DE LILLE

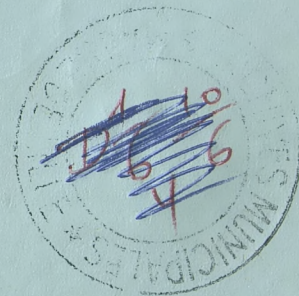
4ème Division



COMMISSION DES BEAUX ARTS

Réunion du 2 Juillet 1956

PROCES VERBAL



Les Membres de la Commission des Beaux Arts se sont réunis au Palais des Beaux-Arts, le lundi 2 Juillet 1956 à 18 heures, sous la présidence de Maître ROMBAUT, Adjoint au Maire.

Etaient présents :

Me ROMBAUT, Adjoint au Maire
M. CAMELOT, Adjoint au Maire
M. DECAMPS, Conseiller Municipal
M. HENAUX, Conseiller Municipal
M. LANDREA, Conseiller Municipal
M. le Dr SIMONOT, Conseiller Municipal

Excusés :

M. BERTRAND, Adjoint au Maire
M. le Dr DEFAUX, Adjoint au Maire
Mme LEMPEREUR, Adjoint au Maire
Mme CORDONNIER, Conseiller Municipal
Mme DEFLINE, Conseiller Municipal
Me MARTINACHE, Conseiller Municipal.

Assistaient également à la réunion MM. MAUROIS, Conservateur des Musées du Palais des Beaux-Arts, LALLAU, Chef de la 4ème Division, BACQUART, Chef de Bureau.

Le Procès-verbal de la réunion du 9 Mai 1956 est adopté sans observation.

Toutefois rappelant le voeu émis précédemment par la Commission pour la suppression de trois arbres dans la cour de l'Hospice Comtesse, M. le Docteur SIMONOT signale que des rejets de marronniers s'implantent également à proximité des murs du Palais Rihour et demande que le service intéressé soit appelé à procéder à leur enlèvement.

/....

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE - CREATION DE DISCIPLINES NOUVELLES ET OUVERTURES DE CONCOURS.

La Commission examine le rapport établi à la demande du Conseil d'Administration concernant la création de disciplines nouvelles et d'ouvertures de concours au Conservatoire de Lille.

Classé dans la 1ère catégorie cet établissement est tenu de se soumettre aux règlements nationaux, qui stipulent que les professeurs des 14 disciplines de base doivent accomplir 12 heures de cours par semaine.

Ces conditions n'étant pas remplies actuellement, M. LANNOY, Directeur du Conservatoire, a établi un plan destiné à les satisfaire.

Ce plan étalé sur cinq années comporte les points suivants :

1° - CREATION DE TROIS CLASSES DE DECHIFFRAGE DE SIX HEURES DE COURS PAR SEMAINE CHACUNE.

- a) Une pour les instruments à corde, jumelée avec la classe d'alto, de 6 heures de cours, pour laquelle un concours doit être ouvert en vue de la nomination d'un professeur.
- b) Une pour les instruments à clavier confiée à M. DHAENE, professeur de Trombone;
- c) Une pour les instruments à vent, confiée à M. VAN COPPENOLLE, professeur de Hautbois.

2° - CREATION D'un POSTE DE PROFESSEUR BIBLIOTHECAIRE (6 heures par semaine)

Ce poste serait confié à M. PLESSIER, professeur de la classe de Basson, enseignement de base ne comportant que 6 heures de cours.

3° - REGULARISATION DES HEURES DE COURS EFFECTUEES PAR LES AUTRES PROFESSEURS DES DISCIPLINES DE BASE A L'OCCASION DES DEPARTS EN RETRAITE.

4° - CREATION D'UNE CLASSE DE "PEDAGOGIE - PREPARATION AU PROFESSORAT D'ENSEIGNEMENT MUSICAL DANS LES LYCEES.

Cette classe serait jumelée avec la classe d'Histoire de la Musique, et le titulaire du poste de professeur serait recruté par concours.

A ce plan Me ROMBAUT propose d'ajouter la création d'un cours de danse qui aurait lieu à l'Opéra de Lille, mais qui serait rattaché au Conservatoire.

M. le Dr SIMONOT demande si les élèves du Conservatoire peuvent continuer leur éducation générale dans cet établissement.

/....

Me ROMBAUT déclare que le cours de Pédagogie dont la création est demandée et le cours d'Histoire de la Musique dont le rétablissement est éminemment souhaitable répondront exactement à ce besoin.

La Commission unanime donne un avis favorable à l'adoption du plan établi par M. LANNOY pour la création de disciplines nouvelles au Conservatoire et l'ouverture des concours nécessaires.

Elle exprime le vœu qu'y soit ajoutée la création d'un cours de danse et demande que M. LANNOY soit invité à examiner avec un soin particulier, l'institution de cours de culture générale, dans le cadre du cours de l'Histoire de la Musique; la Commission demande en outre que le programme de ces cours soit soumis à son approbation.

CONSERVATOIRE - BOURSES CULTURELLES DE VACANCES - DESIGNATION D'UN NOUVEAU BENEFICIAIRE EN REMPLACEMENT D'UN DEFAILLANT.

Mademoiselle DECUREY Marie Claude se trouve dans l'impossibilité de bénéficier de la bourse culturelle de vacances qui lui a été attribuée par le Conseil Municipal, dans sa séance du 25 Mai 1956.

M. LANNOY, Directeur du Conservatoire, propose à sa place Mademoiselle VAN - HEESBEKE Denise, domiciliée 28 rue du Sec Arembault à Lille, qui remplit les conditions d'âge et d'aptitudes musicales requises.

La Commission adopte cette proposition et émet un avis favorable à l'attribution d'une bourse culturelle de vacances à Melle VAN HEESBEKE en remplacement de Mademoiselle DECUREY, bénéficiaire défailante.

LEGS MARQUESTE - AVIS COMPLEMENTAIRE.-

Lors de sa réunion du 9 Mai 1956, la Commission a décidé de refuser les portraits légués aux musées de Lille, par Mme Vve MARQUESTE, ces oeuvres ne présentant aucun intérêt pour les musées du Palais des Beaux Arts.

Mademoiselle GAREMIN, Chef du service du Contentieux vient de rappeler, par lettre, que la Commission du Contentieux avait décidé de soumettre cette affaire à la Commission des Beaux Arts, parce que les tableaux légués étaient susceptibles d'être exposés dans une école ou tout autre établissement.

La Commission n'ayant pas pris position sur ce point, Melle GAREMIN renvoie le dossier à son examen.

M. DESRUMAUX, Directeur de l'Ecole des Beaux Arts et M. MAUROIS, Conservateur des musées du Palais des Beaux Arts appelés à juger de la valeur du legs en cause, ne lui confèrent aucun intérêt particulier.

/.....

Il apparaît que cette libéralité n'est pas de nature à enrichir le patrimoine artistique de la ville, en conséquence, la Commission maintient son point de vue sur le plan des Beaux Arts et émet un avis défavorable à l'acceptation de ce legs.

CAMPAGNE INTERNATIONALE DES MUSEES - ORGANISATION DE MANIFESTATIONS ET DE LA PROPAGANDE SUSCEPTIBLES D'ETRE ENTREPRISES SUR LE PLAN LOCAL.

Afin d'attirer l'attention du public sur le rôle que les musées sont appelés à jouer dans le monde moderne, une campagne internationale des Musées va être organisée dans tous les pays membres de l'U.N.E.S.C.O. du 6 au 14 Octobre 1956.

M. MAUROIS fait à la Commission un exposé des différentes formes que pourraient revêtir les manifestations locales sur le plan des Musées, il suggère :

- 1^o - L'ouverture à titre exceptionnel de galeries le soir.
- 2^o - l'inauguration d'une salle nouvelle au 1er étage du Palais des Beaux Arts
- 3^o - la présentation des nouvelles acquisitions.
- 4^o - l'organisation de petites expositions de photographies.
- 5^o - la création d'une affiche pour le Musée.
- 6^o - des émissions radiophoniques et télévisées.
- 7^o - des articles de presse.

M. MAUROIS soumet à la commission un projet de panneaux de 2 m /10 sur 1 m. destinés à recevoir les photographies de certains tableaux des Musées ou de pièces intéressantes des Archives ou des Bibliothèques de Lille. Ces panneaux pourraient être utilisés à titre d'exposition itinérante dans les différentes villes du Nord, et par la suite dans les nombreuses écoles de Lille.

Afin d'intéresser la population scolaire à cette campagne, un concours doté de prix pourrait également être organisé dans les écoles sur un sujet donné: un tableau du Palais des Beaux Arts " LE PAIEMENT DES REDEVANCES" de Breughel, par exemple.

M. MAUROIS montre un exemplaire des affiches en sa possession et qui pourraient être utilisées pour la propagande en faveur du Musée de Lille.

Cette affiche imprimée en Belgique lors d'une exposition représente "LES JEUNES DE GOYA", tableau du Musée de Lille, et frappe d'admiration les Membres de la Commission par sa perfection et sa beauté.

Pour cloturer les manifestations sur le plan régional, M. MAUROIS propose l'organisation d'un banquet par participation à l'issue d'un Congrès tenu à Lille par les représentants : des Musées, de l'Enseignement, des Bibliothèques, des Archives et des Sociétés Culturelles Lilloises.

/....

La Commission donne un avis favorable aux différentes propositions présentées par M. MAUROIS; elle lui confie le soin des travaux préparatoires avec les différents techniciens des Beaux Arts et décide de tenir avec ceux-ci en Septembre une Commission élargie des Beaux Arts.

M. MAUROIS expose le travail accompli par Melle WIAR, pendant un stage au Palais des Beaux Arts; il s'agit d'un guide, très documenté, de la section des objets d'arts dont M. MAUROIS espère obtenir l'édition sans la mettre à la charge de la ville.

M. MAUROIS exprime l'espoir de pouvoir réaliser bientôt, par sections, et suivant les différentes écoles de peinture un catalogue des différentes oeuvres possédées par le Palais des Beaux Arts. C'est une oeuvre de longue haleine, qui nécessitera un grand travail, tous les tableaux étant à revoir et des rectifications à faire; mais M. MAUROIS compte en terminer le texte l'année prochaine, tout au moins pour l'Ecole FLAMANDE.

La Commission prie M. MAUROIS de transmettre ses félicitations à Mademoiselle WIAR pour l'oeuvre réalisée.

Faisant état des magnifiques succès remportés par les élèves aux concours extérieurs et en particulier par M. Serge MENIL 1er prix de Rome d'Architecture, la Commission lui adresse ses félicitations ainsi qu'aux directeurs et professeurs des Ecoles des Beaux Arts, d'Architecture et du Conservatoire.

La Commission adresse également ses félicitations et ses remerciements "Aux Amis du Musée de Lille" qui oeuvrent d'une manière remarquable à l'enrichissement du Palais des Beaux Arts.

L'Ordre du jour étant épuisé Me ROMBAUT lève la séance à 19 heures et invite les Membres de la Commission à participer à une visite partielle du Musée.

Dirigés par M. MAUROIS qui leur donne d'intéressantes explications, les membres de la Commission admirent particulièrement la galerie des objets d'arts et la galerie des modernes et terminent leur visite vers 20 heures.

Le Président,

Maître ROMBAUT

Le Secrétaire,

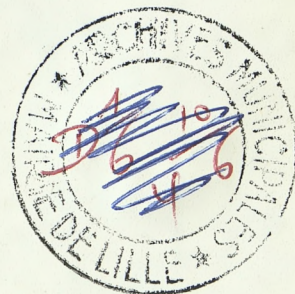
Raymond LALLAU.

MAIRIE DE LILLE

4ème Division



Pour information



COMMISSION DES BEAUX ARTS

Vous êtes prié d'assister à la réunion de la Commission des Beaux-Arts qui aura lieu au Palais des Beaux Arts, Place de la République, le mercredi 19 Septembre 1956 à 18 heures précises.

ORDRE DU JOUR

- 1^o - Achat d'un tableau de Vuillard pour le Palais des Beaux-Arts - Marché -
- 2^o - Casa Vélasquez - Bourse de séjour-Mode de paiement-Modification.
- 3^o - Dépôt par l'Etat au Musée de Lille d'un tableau de Fantin-Latour
- 4^o - Campagne Internationale des Musées
Décisions à prendre concernant les manifestations envisagées.

Hôtel de Ville, le 10 Septembre 1956
Pour le Maire de Lille
l'Adjoint Délégué aux Beaux Arts,

Maître ROMBAUT,

MAIRIE DE LILLE

4ème Division



COMMISSION DES BEAUX ARTS

Réunion du 19 Septembre 1956.

PROCES -- VERBAL



Les membres de la Commission des Beaux Arts se sont réunis au Palais des Beaux-Arts, le mercredi 19 Septembre 1956 à 18 heures, sous la présidence de Maître ROMBAUT, Adjoint au Maire.

Etaient présents :

Maître ROMBAUT; Adjoint au Maire.
Mme LEMPEREUR , Adjoint au Maire,
M. CAMELOT, Adjoint au Maire,
M. le Dr DEFAUX, Adjoint au Maire,
M. HENAUX, Conseiller Municipal,
M. LANDREA, Conseiller Municipal,
Maître MARTINACHE, Conseiller Municipal.

Excusés :

M. BERTRAND, Adjoint au Maire,
Mme CORDONNIER, Conseiller Municipal,
Mme DEFLINE, Conseiller Municipal,
M. DECAMPS, Conseiller Municipal
M. le Dr SIMONOT, Conseiller Municipal.

Assistaient également à la réunion, MM. DAUM, Inspecteur d'Académie, SOUVIRON, Conservateur du Musée de Valenciennes, MAUROIS, Conservateur des Musées du Palais des Beaux Arts, Mademoiselle CROMBEZ, Bibliothécaire Municipale, M. BACQUART, Chef du 2ème Bureau de la 4ème Division.

Le Procès-verbal de la réunion du 2 Juillet 1956 est adopté sans observation.

ACHAT D'UN TABLEAU DE VUILLARD POUR LE PALAIS DES BEAUX ARTS -- MARCHE --

Pour tenir compte du désir exprimé par son père M. Maurice MASSON, qui a déjà légué plusieurs toiles et aurait voulu voir l'ensemble de sa collection au Musée de Lille, Melle Denise MASSON, 48 rue des Martyrs à PARIS (9e), céderait pour la somme de un million de francs net, un tableau de Vuillard, nature morte intitulée "Le Pot de Fleurs".

/....

Cette oeuvre a été expertisée 600.000 fr en 1947 par M. DURAND RUEL.

Considérant que cette acquisition, pour le prix demandé actuellement, s'avère être une opération heureuse pour le musée, la Commission donne un avis très favorable à la passation d'un marché de gré à gré de un million, avec Melle MASSON, pour l'achat de ce tableau.

CASA VELASQUEZ - BOURSE DE SEJOUR - MODE DE PAIEMENT - MODIFICATION -

De grandes difficultés sont apparues lors du règlement, à son bénéficiaire, de la bourse attribuée en 1955/1956 pour un séjour à la Casa Vélasquez de MADRID.

Afin d'éviter le renouvellement des faits signalés, la Commission souhaite que la délibération N° 56/4034 du 25 Mai 1956 qui reprend les dispositions se trouvant à la base des difficultés rencontrées soit, dans sa partie concernant le règlement du solde de la bourse, modifiée en fonction des renseignements que fera parvenir l'Office des Changes au sujet du transfert des fonds en Espagne.

DEPOT PAR L'ETAT AU MUSEE DE LILLE D'UN TABLEAU DE FANTIN-LATOUR

La direction des Musées de France vient de nous aviser que le Musée de Lille allait recevoir en dépôt un tableau du peintre FANTIN-LATOUR "Portrait de Melle DUBOURG".

C'est en vertu d'une clause incluse dans le testament de Melle Charlotte DUBOURG, clause dont l'exécution a été demandée par M. MAUROIS, Conservateur, que notre Musée s'enrichira d'une des plus belles toiles de ce peintre.

En prenant connaissance de cette information, la Commission remercie M. MAUROIS d'avoir si diligemment entrepris les démarches nécessaires auprès de la Direction des Musées de France.

CAMPAGNE INTERNATIONALE DES MUSEES - ORGANISATION GENERALE - MANIFESTATIONS ORGANISEES SUR LE PLAN LOCAL - OUVERTURE D'UN CREDIT SPECIAL.

La Commission élargie des Beaux Arts aborde l'examen de cette importante question.

Maître ROMBAUT remercie tout d'abord M. DAUM, Inspecteur d'Académie, M. SOUVIRON, Conservateur du Musée de Valenciennes, Melle CROMBEZ, Bibliothécaire Municipale, d'avoir bien voulu répondre à son invitation, puis fait connaître à l'assemblée que les travaux préparatoires, confiés à M. MAUROIS, sont en voie d'achèvement, et que la réunion de ce jour a pour but de mettre au point les derniers détails de l'organisation des manifestations, qui se dérouleront à Lille au cours de la Campagne Internationale des Musées.

Toutefois, ajoute-t-il, il est bon de connaître les motifs qui ont guidé les promoteurs de la campagne, et il donne la parole à M. SOUVIRON, délégué du groupe de travail chargé de suivre les développements de cette campagne.

Après avoir rappelé que c'est à l'appel de la Conférence Générale de l'U.N.E.S.C.O. que l'on a proposé aux Musées de se rassembler, d'un bout à l'autre du monde, dans une vaste manifestation : "CAMPAGNE INTERNATIONALE DES MUSEES" dont le point culminant

/....

se situera du 6 au 14 Octobre prochain, M. SOUVIRON, dans un exposé très précis, détaille les motifs et les buts de la campagne en faveur des Musées.

La participation des Musées à la vie culturelle et sociale ne cesse de s'étendre, aussi tous les musées, toutes les associations de musées et de conservateurs, toutes les organisations éducatives, scientifiques et culturelles, nationales et internationales intéressés à l'action et au développement des musées, doivent apporter leur concours.

Cette campagne doit donc avoir comme principaux objectifs :

- 1^o) attirer l'attention des Pouvoirs Publics et du Public sur la rénovation des musées depuis la libération;
- 2^o) amener une coopération étroite entre l'Enseignement de tous les degrés et les organismes culturels, au moyen de relations, de conférences et d'expositions;
- 3^o) créer un climat favorable à l'octroi d'une aide officielle aux musées par les villes, les départements ou l'Etat;
- 4^o) obtenir le concours des membres de l'enseignement pour une action en faveur des musées;
- 5^o) contacter la plus grande partie possible de l'opinion et éveiller l'intérêt de ceux qui ne demandent qu'à venir aux musées;
- 6^o) aider le conservateur dans sa tâche et lui donner les moyens de faire face à une situation, qui l'empêche actuellement de faire plus pour le développement de la culture artistique;
- 7^o) affirmer et fortifier la solidarité qui existe entre les différents musées, aider aux jumelages avec des musées étrangers et entre les petits et les grands musées;
- 8^o) par la suite, prolonger l'oeuvre entreprise au cours de la période de propagande, par des expositions, des concours d'affichages, des concours scolaires.

Mme LEMPEREUR fait observer qu'à l'heure actuelle le détachement de membres du corps enseignant est une chose impossible, il manque de personnel et cette question, très sérieuse, se rattache à la réforme de l'enseignement.

A son avis, pour faire vivre son musée, le conservateur pourrait s'orienter vers la recherche d'anciens enseignants, retraités actifs encore, qualifiés et intéressés par la question.

M. DAUM, est d'accord sur les observations de Mme LEMPEREUR et fait remarquer la délicatesse du problème étant donné la difficulté d'une part de détacher du personnel enseignant déjà sollicité d'ailleurs, par d'autres oeuvres et d'autres organismes, et d'autre part de trouver des gens compétents, volontaires pour entreprendre une action en faveur des musées.

M. DAUM est toutefois persuadé que des bonnes volontés se manifesteront. Par ailleurs s'intéressant personnellement beaucoup aux questions artistiques, il désire que tout sujet proposé aux enfants soit agréé par lui avant d'être donné dans un concours.

Répondant à la fois à Mme LEMPEREUR et à M. DAUM, M. SOUVIRON déclare qu'étant donnée la pénurie actuelle de personnel enseignant, l'aide que celui-ci pourrait apporter est un idéal à envisager pour plus tard, aujourd'hui on ne peut que faire appel aux enseignants intéressés, afin que la Campagne des Musées crée un climat une ambiance favorable aux musées dans les écoles, et il est bien entendu que dans celles-ci toutes manifestations et concours ne seraient organisés qu'en parfait accord avec Messieurs les Inspecteurs d'Académie.

Maître ROMBAUT remercie M. SOUVIRON de son brillant exposé et donne connaissance à la Commission des différentes manifestations retenues sur le plan local pour répondre au désir exprimé par le Ministère de l'Education Nationale.

- 1^o- Ouverture, à titre exceptionnel, d'une galerie du Palais des Beaux Arts, le soir.
- 2^o- Présentation d'aménagements nouveaux.
- 3^o- Présentation des dernières acquisitions et des dons.
- 4^o- Création d'une affiche pour le Palais des Beaux Arts.
- 5^o- Organisation de petites expositions de photographies.
- 6^o- Emissions radiophoniques et télévisées.
- 7^o- Articles de presse.
- 8^o- Panneaux Publicitaires.
- 9^o- Congrès des représentants de l'Enseignement, des Musées, des Bibliothèques, du Nord et du Pas de Calais.
- 10^o- Concours dans les écoles.

Maître ROMBAUT donne un aperçu de la journée du congrès fixée au 6 Octobre 1956, et au programme de laquelle s'inscrira :

- à 11 h. réunion au Palais des Beaux Arts et inauguration de l'exposition des panneaux publicitaires des Musées, Bibliothèques, Archives;
visite des dernières installations du Musée et présentation des dernières acquisitions,
réception des congressistes par l'Administration Municipale.
- à 12 h 30 . déjeuner à l'Hospice Comtesse groupant les congressistes et les personnalités, (Le menu à retenir serait celui que propose M. Verheyde, propriétaire de l'Hôtel de La Collette, pour le prix unitaire de 1.500 Fr) Les congressistes verseront leur participation au C.C.P. de la Société des Amis du Musée.
- à l'issue du déjeuner, visites de l'hospice Comtesse, futur musée de Folklore et d'histoire régionale, de la Vieille Bourse et du Palais Rihour;
- de 20 h 30 à 22 h 30, au Palais des Beaux Arts, visite de la galerie des objets d'arts.

La tenue de l'ensemble des manifestations prévues entrainera les dépenses suivantes :

Confection des panneaux publicitaires.....	140.000 Fr
Eclairage de la galerie des objets d'arts (achat éventuel d'appareillage).....	30.000 Fr
participation de la ville de Lille dans les frais du déjeuner.....	110.000 Fr
concours ouvert dans les écoles (dotation).....	20.000 Fr

au total :..... 300.000 Fr

La Commission unanime donne un avis favorable aux différentes propositions qui lui sont présentées et demande l'ouverture d'un crédit spécial de 300.000 Fr destiné à couvrir les dépenses prévues pour l'ensemble des manifestations.

L'Ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 h 30.

Le Président,

G. ROMBAUT

Le Secrétaire,

J. BACQUART

MAIRIE DE LILLE

4ème Division



COMMISSION DES BEAUX ARTS

Réunion du 5 Décembre 1956

PROCES-VERBA



Les Membres de la Commission des Beaux Arts se sont réunis au Musée Industriel et Commercial, le mercredi 5 Décembre 1956, à 18 h. sous la présidence de Maître ROMBAUT, Adjoint au Maire.

Etaient présents :

Me ROMBAUT, Adjoint au Maire,
M.le Docteur DEFAUX, Adjoint au Maire,
Mme DEFLINE, Conseiller Municipal,
M.M. HENAU, Conseiller Municipal,
LANDREA, Conseiller Municipal,
M.le Docteur SIMONOT, Conseiller Municipal.

Etaient excusés :

Mme LEMPEREUR, Adjoint au Maire,
M. BERTRAND, Adjoint au Maire,
M. CAMELOT, Adjoint au Maire,
Mme CORDONNIER, Conseiller Municipal,
Me MARTINACHE, Conseiller Municipal,
M. DECAMPS, Conseiller Municipal.

Assistait également à la réunion, M. BACQUART, Chef du 2ème Bureau de la 4ème Division.

Le Procès-verbal de la réunion du 19 Septembre 1956 est adopté sans observation.

COMMISSION DE SURVEILLANCE ET DE PATRONAGE DU CONSERVATOIRE.- PROCES
VERBAL DE LA REUNION DU 27 SEPTEMBRE 1956.

La Commission prend acte des travaux de la Commission de Surveillance et de Patronage du Conservatoire.

MUSEE DU PALAIS DES BEAUX ARTS .- DONS ET ACQUISITIONS .

Durant l'année 1956, diverses oeuvres sont venues augmenter les collections des Musées du Palais des Beaux Arts.

...../.....

Elles se répartissent en trois catégories :

1ère Catégorie : Dons

Groupes allégoriques en bois sculpté "LE VIN" et "LA BIÈRE", Ecole flamande fin du XVIIème siècle, offerts par les " AMIS DU MUSÉE ", achetés par eux à M. le Docteur POTEI pour une somme de 1.100.000 Fr., grâce à une subvention de la Ville de un million.

Plusieurs tableaux :

" Composition ", peint par BISSIÈRE,
" La Petite Place ", peint par ALTMAN,
" Le Repos ", peint par LANSKOY,
offerts par les " AMIS DU MUSÉE ".

2ème Catégorie : Acquisitions

Un tableau de VUILLARD " Fleurs dans un vase " pour 1.000.000 Fr.,
Une peinture " Les Amis ", pour 150.000 Fr. (Cette toile provient de la succession de M. CLETY, ancien Professeur de notre Ecole des Beaux Arts, décédé en 1955.)

Un calice, orfèvrerie italienne du XVème siècle, pour 350.000 Fr pièce très rare et très belle.

3ème Catégorie : Dépôt de l'Etat

Une peinture de Thomas COUTURE, " Jeune Italien ".

La Commission enregistre avec satisfaction les informations qui viennent de lui être données et, considérant que cet accroissement des collections du Palais des Beaux Arts représente un enrichissement certain du patrimoine artistique de la commune, donne un avis très favorable à l'acceptation des oeuvres reprises en 1ère Catégorie: DONS

PALAIS DES BEAUX ARTS.- EDITION D'UN NUMERO DE LA REVUE " ART ET STYLE " CONSACRE AUX MUSEES DU PALAIS DES BEAUX ARTS - PARTICIPATION FINANCIERE DE LA VILLE .

Me ROMBAUT porte à la connaissance des Membres de la Commission une proposition émanant de la revue " ART ET STYLE " qui s'offre à consacrer un exemplaire de cette revue au Musée du Palais des Beaux Arts de Lille. Il les informe que l'Administration Municipale, qu'il a tenue au courant de cette proposition, a émis un avis favorable de principe.

Pour l'édition de cet album, une participation financière est demandée à la Ville, laquelle doit s'engager à souscrire à un millier
...../.....

d'exemplaires (minimum) au prix de 1.000 Fr l'exemplaire.

Les Membres examinent alors quelques octachromes et photographies en noir réalisées au Palais des Beaux Arts qui entreraient dans la composition de l'album proposé, lequel serait similaire à celui déjà édité par cette revue et consacré au Musée de TOURS, dont un exemplaire leur est présenté.

A l'unanimité, la Commission reconnaît la grande valeur de cet album et, estimant que l'exposition et la vente d'un tel ouvrage tant au Musée (où cette vente serait effectuée par les soins des Services Techniques et Commerciaux de la Réunion des Musées Nationaux) que dans toutes les grandes librairies de France et du monde entier rendraient les plus grands services à la cause du Musée de LILLE, émet un avis très favorable à la réalisation de ce projet qui permettrait en outre à l'Administration Municipale de disposer d'une oeuvre de qualité susceptible d'être offerte à ses visiteurs de marque.

D'autre part, considérant que l'importance de notre Musée (un des premiers de province) facilitera la vente de cet album, la Commission charge son Président de vouloir bien, en collaboration avec M. MAUROIS, Conservateur, veiller à ce que la composition de l'édition envisagée, qui ne peut souffrir la médiocrité tant dans sa présentation que dans les reproductions devant y figurer, comprenne le plus grand nombre possible d'oeuvres susceptibles de mettre notre Musée en valeur.

MUSEE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL - VISITE DES INSTALLATIONS.

Avant d'effectuer la visite des installations, Me ROMBAUT donne un aperçu des dépenses que la Ville assure pour le fonctionnement du Musée Industriel et Commercial, dépenses qui se sont élevées pour l'exercice 1955 à 2.633.503 Fr. se répartissant comme suit :

Indemnité du Conservateur =	282.000 Fr
Traitement du Personnel =	2.107.567 Fr
Matériel	243.936 Fr.

Puis, il invite M. LELEU, Conservateur, auquel sont venus se joindre M. M. LOMBREZ et BORREWATER, Membres de la Commission du Musée, à faire un bref historique de l'établissement.

Le Musée Industriel et Commercial de LILLE, indique tout d'abord M. LELEU, est installé dans une partie du bâtiment édifié en 1626 et qui abrita successivement un Mont de Piété, un dépôt d'Archives Départementales, une Ecole des Arts Industriels et des Mines et, provisoirement, l'Institut Industriel du Nord de la France.

En 1872, la Ville en devient propriétaire et y installe une Ecole Supérieure de Garçons.

...../.....

C'est en 1885, poursuit M. LELEU, que le Musée Commercial y fut créé par la Chambre de Commerce, avec le concours de la Ville et de l'Etat, à la suite d'une circulaire du Ministère du Commerce.

Un arrêté du Maire, (à l'époque, Géry-Legrand) en date du 21 Novembre 1885 stipule, dans son article 1er, qu'un Musée Commercial est annexé aux Musées Industriel et Agricole et Musée Colonial déjà installés dans l'édifice communal du Quai de la Basse-Deûle. L'article 3 précise que ces Musées sont placés sous l'administration d'une même Commission et que leurs budgets demeureront distincts.

Ce n'est qu'en Avril 1905 que la fusion des budgets a été réalisée et que l'institution a pris le nom de " Musée Industriel et Commercial "

Les principaux objectifs du Musée sont de présenter au public et aux enfants des Ecoles, non pas seulement des produits perfectionnés à l'instar de ce qui se fait dans les grandes expositions publiques, mais les produits en cours de fabrication, y compris la matière première initiale, puis cette matière successivement transformée soit par la main de l'homme, soit par l'action des machines, puis enfin les objets confectionnés et appropriés à la consommation.

La Commission du Musée comprend actuellement :

Président : Me ROMBAUT, Adjoint au Maire,

3 Membres désignés et nommés par le Maire :

M.M. DECAMPS, Conseiller Municipal,

BORREWATER, Sculpteur-Décorateur,

DECROIX, Vice-Président de la Société de Géographie,

3 Membres proposés par la Chambre de Commerce et nommés par le Maire:

M.M. BERNARD Etienne

DRANSART Fernand

LOMBREZ Pierre.

et le Conservateur du Musée.

Pendant de nombreuses années, le Musée fut négligé et, au cours de l'occupation allemande, les locaux de la Halle aux Sucres furent à demi démenagés et les collections subirent des dommages sérieux.

En 1942, ces collections étaient dans un désordre inimaginable. Elles furent toutes examinées et les pièces intéressantes emballées pour révision. Toutes les vitrines mal adaptées aux salles furent démontées et remontées à la Halle aux Sucres; le même travail fut exécuté en sens inverse et les vitrines plus adéquates furent installées dans les salles rénovées.

Dans l'impossibilité de renouveler les collections, il a paru à la Commission du Musée qu'il était plus intéressant de refaire des collections avec les pièces les plus valables provenant du Musée Industriel et du Musée Commercial. Toutes les pièces furent nettoyées, identifiées étiquetées et inventoriées.

...../.....

L'inventaire de la Bibliothèque qui est actuellement très fréquentée et met à la disposition du public des ouvrages techniques, annuaires, catalogues, revues françaises et étrangères et tous documents utiles pour les professionnels et les chercheurs a également été fait d'abord chronologiquement sur registre et ensuite par matières, sur fiches.

Tout a été exécuté avec les moyens du bord et avec un personnel très restreint. Malgré ce handicap, toutes les salles existantes furent refaites entièrement et d'autres furent ouvertes. Actuellement, le public est admis dans neuf salles; cinq salles sont en cours d'aménagement au 3ème étage. Le manque de locaux et de personnel n'a pas permis d'avancer le travail comme nous le souhaitions.

Le public et les Ecoles sont encore privés de nombreuses et intéressantes pièces, actuellement entreposées à la Halle aux Sucres.

Si certains locaux étaient rendus libres, notamment le 2ème étage occupé par l'Ecole Monge et une partie du bâtiment d'angle (Rue du Lombard et rue de Roubaix) habitée par des locataires sans droit, et d'autres aménagées, 3ème étage, ces collections qui comprennent la mécanique, l'électricité, les machines à vapeur, la chimie, la verrerie, etc... pourraient être exposées et constituer un véritable Musée d'Arts et Métiers.

Après avoir informé les Membres de la Commission que le Musée, dont l'entrée est gratuite, est ouvert le dimanche de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h et du mardi au samedi de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h; que le nombre des visiteurs s'élève à une moyenne annuelle de 10.000 parmi lesquels de nombreux groupes d'élèves, M.LELEU termine son exposé en soulignant que le personnel que l'Administration sera appelée à mettre à sa disposition en remplacement des deux surveillants qui cesseront bientôt leurs fonctions (limite d'âge) et qui lui donnent toute satisfaction, devrait être choisi parmi des hommes capables d'effectuer sous sa direction, les menus travaux manuels que nécessite la mise en place des collections, voire même quelques travaux d'écritures et l'entretien des livres de la Bibliothèque.

Les Membres de la Commission ont écouté cet exposé avec intérêt.

M.LANDREA se déclare tout-à-fait d'accord en ce qui concerne le dernier point et souhaite qu'une solution favorable au desideratum de M.LELEU intervienne quant au choix des surveillants à affecter, ce qui déchargerait le Conservateur de multiples travaux qui ne sont pas de son ressort et lui permettrait de se consacrer davantage à la tâche propre qui lui revient.

Me ROMBAUT fait ressortir le rôle éducatif que le Musée est à même de jouer dans le domaine industriel et commercial et, s'adressant à M.LOMBREZ, représentant de la Chambre de Commerce, lui demande d'intervenir auprès de sa Compagnie en vue d'obtenir une augmentation de

...../.....

la subvention qu'elle alloue au Musée et qui s'élève actuellement à 50.000 francs par an.

M.LOMBREZ s'engage à appuyer toute demande qui pourrait être faite dans ce sens et il indique que de semblables demandes ont toujours fait l'objet d'examens bienveillants de la part de sa Compagnie.

Les Membres de la Commission, satisfaits des explications qui leur ont été fournies, procèdent alors, sous la conduite de M.LELEU, à la visite du Musée.

A l'issue de celle-ci, Me ROMBAUT s'associe bien volontiers aux éloges décernés par chacun à M.LELEU pour l'important travail qu'il a fourni et qu'il poursuit en vue de mettre en valeur des collections présentées dans des conditions qui ont forcé son admiration et celle des Membres de la Commission,

- déclare que cet effort mérite d'être soutenu,

- qu'il y a lieu, -(et les Membres de la Commission sont unanimes à le souhaiter)-, de faire mieux connaître au public lillois et aux visiteurs de la Ville, l'existence de ce Musée dont ils ont pu apprécier la valeur instructive et éducative; pour ce faire, il se propose de demander à la presse locale de réserver quelques articles sur le Musée Industriel et Commercial qui lui attireront de nombreux visiteurs

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 10.

Le Président

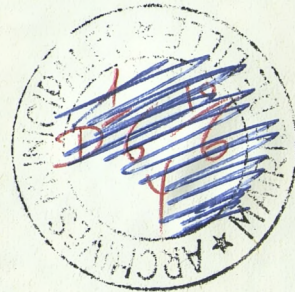
G.ROMBAUT

Le Secrétaire,

J.BACQUART



POUR INFORMATION



MAIRIE DE LILLE
4ème Division

COMMISSION DES BEAUX ARTS

Vous êtes prié d'assister à la réunion de la Commission des Beaux Arts qui aura lieu au Musée d'Histoire Naturelle, rue de Bruxelles, le jeudi 2 Mai 1957 à 18 heures précises en raison de l'importance de l'ordre du jour qui comprend la visite des installations des Musées d'Histoire Naturelle et de Géologie.

ORDRE DU JOUR

1^o - ECOLE DES BEAUX ARTS

Commission de surveillance et d'Administration de l'Ecole des Beaux Arts - Procès-Verbal de la réunion du 13 Février 1957.

2^o - COMMISSION DE FOLKLORE

Procès-Verbal de la réunion du 6 Février 1957 à l'Hospice Comtesse.

3^o - ECOLE DES BEAUX ARTS

Procès-verbal de la réunion de la Commission Administrative de la Dotation Colbrant - Attribution des subsides pour 1957.

4^o - EXAMEN DES VOEUX PRESENTES PAR M.SIMONOT, Conseiller Municipal

5^o - PALAIS DES BEAUX ARTS

Echange, par dépôt, de tableaux entre le Musée de Lille et le Musée du Louvre.

6^o - CONSERVATOIRE

Bourses culturelles de vacances - Désignation des bénéficiaires
Mode de paiement.

7^o - VISITE DES INSTALLATIONS DES MUSEES D'HISTOIRE NATURELLE ET DE GEOLOGIE.

Hôtel de Ville, le 18 Avril 1957
Pour le Maire de Lille,
L'Adjoint Délégué aux Beaux Arts
Maître ROMBAUT

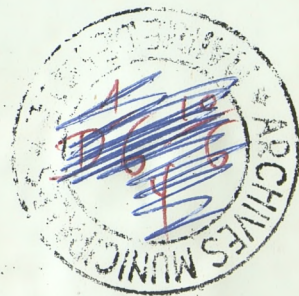
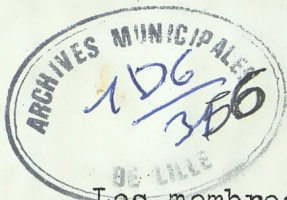
MAIRIE DE LILLE

4ème Division

COMMISSION DES BEAUX-ARTS

Réunion du 2 mai 1957

PROCES-VERBAL



Les membres de la Commission des Beaux-Arts se sont réunis au Musée d'Histoire Naturelle, rue de Bruxelles, le jeudi 2 mai 1957 à 18 heures, sous la Présidence de Maître ROMBAUT, Adjoint au Maire.

Etaient présents :

Maitre ROMBAUT, Adjoint au Maire
M. CAMELOT, Adjoint au Maire
M. le Docteur DEFAUX, Adjoint au Maire
Mme CORDONNIER, Conseiller Municipal
M. DECAMPS, Conseiller Municipal
M. HENAU, Conseiller Municipal
M. LANDREA, Conseiller Municipal

Etaient excusés :

Mme LEMPEREUR, Adjoint au Maire
M. BERTRAND, Adjoint au Maire
Mme DEFLINE, Conseiller Municipal
Me MARTINACHE, Conseiller Municipal
M. le Docteur SIMONOT, Conseiller Municipal

Assistaient également à la réunion M.M. TRICOTTEUX, Chef de la 4ème Division, BACQUART, Chef du 2ème Bureau.

A l'ouverture de la séance, Me ROMBAUT adresse ses félicitations et ses vœux de bienvenue à M. TRICOTTEUX, nouveau Chef de la 4ème Division qui assiste pour la première fois à une réunion de la Commission des Beaux-Arts.

Le procès-verbal de la réunion du 5 décembre 1956 est adopté sans observation.

57/I- ECOLE DES BEAUX-ARTS

Commission de Surveillance et d'Administration de l'Ecole des Beaux-arts-Procès-verbal de la réunion du 13 février 1957

La Commission prend acte des travaux de la Commission de Surveillance et d'Administration de l'Ecole des Beaux-Arts sous réserve de l'examen des questions faisant l'objet de rapports spéciaux.

.../...

57/2- COMMISSION DE FOLKLORE- Procès-verbal de la réunion du 6 février 1957 à l'Hospice Comtesse

Le lecture est donnée du procès-verbal de la réunion de la Commission de Folklore qui s'est tenue le 6 février à l'Hospice Comtesse. Me ROMBAUT informe la Commission des Beaux-Arts des travaux en cours dans cet établissement.

Il confirme le très sérieux désir de l'Administration Municipale de voir s'ouvrir le Musée Folklorique dans les délais les plus courts.

La Commission estime que cette ouverture doit constituer la première manifestation importante organisée à l'Hospice Comtesse sous l'égide de l'Administration Municipale.

Elle exprime le vœu que tout soit mis en oeuvre pour accélérer les aménagements en cours.

La Commission émet ensuite un avis très favorable à la constitution de la Commission de Coordination préconisée.

Deux représentants de la Ville devant en faire partie, il apparaît souhaitable qu'ils soient choisis parmi les membres de la Commission des Beaux-Arts.

Sont retenus les noms de Mme CORDONNIER et de M. le Docteur SIMONOT.

La Société des Amis du Musée a fait connaître qu'ont été désignés M.M. Max CREPY et SALENGRO.

M.M. PIETRESSON DE St AUBIN et MAUROIS représenteraient la Commission de Folklore.

Dès que la Commission des Musées de France aura désigné ses représentants, un projet d'arrêté sera soumis à M. le Maire.

57/3- ECOLE DES BEAUX-ARTS- Procès-verbal de la réunion de la Commission Administrative de la Dotation Colbrant - Attribution des subsides pour 1957.

La Commission prend acte des travaux de la Commission Administrative de la Dotation Colbrant et approuve le choix du bénéficiaire pour 1957 :

M. Claude ENGRAND, élève de la section des Commis d'Architectes à l'Ecole des Beaux-Arts

57/4 - VOEUX PRESENTES PAR M. LE DOCTEUR SIMONOT, CONSEILLER MUNICIPAL.

La Commission est appelée à donner son avis sur différents vœux déposés par M. le Docteur SIMONOT

1°)-Vœu tendant à faciliter l'accès de la cour d'honneur de la Vieille Bourse aux visiteurs.

La Commission émet un avis favorable et la Vieille Bourse étant propriété de la Chambre de Commerce, souhaite que l'Administration Municipale adresse à M. le Président de cette compagnie, une demande de prise en considération de ce vœu.

.../...

2°)- Voeu tendant à l'ouverture rapide du Palais Rihour comme Musée

Ce voeu répond entièrement au désir exprimé à différentes reprises par la Commission.

Toutefois, l'ouverture du Musée lapidaire est subordonnée à la réalisation de différents travaux d'aménagements.

A l'unanimité des membres présents, il est demandé que l'Administration Municipale intervienne auprès des services intéressés pour la mise en exécution des travaux indispensables.

3°)- Voeu tendant à l'organisation annuelle de festivals artistiques dans le cadre de l'Hospice Comtesse, de la Cour d'Honneur de la Vieille Bourse et du Palais Rihour.

La Commission émet un avis favorable, les lieux désignés fournissant des décors naturels pour des manifestations artistiques.

Toutefois, Me Rombaut a fait connaître à l'Administration Municipale qu'il était souhaitable que les manifestations qui se dérouleraient dans les locaux de l'Hospice Comtesse avant l'inauguration du Musée Folklorique, ne revêtent aucun caractère officiel et ne soient pas organisées sous l'égide de la Municipalité.

La Commission partage entièrement le point de vue de son président.

4°)- Voeu tendant à l'organisation, sur le plan départemental, d'une publicité autour des Musées et Bibliothèques.

La Commission émet un avis très favorable à la réalisation de ce voeu qui compléterait fort heureusement l'action entreprise par l'Administration Municipale dans ce domaine.

57/5- PALAIS DES BEAUX-ARTS- Echange, par dépôt, de tableaux entre le Musée de Lille et le Musée du Louvre.

Un échange de tableaux, par dépôt, peut être réalisé entre le Musée de Lille et le Musée du Louvre. Etant donné la nature des oeuvres à échanger, M. MAUROIS, Conservateur des Musées du Palais des Beaux-Arts, déclare que cette opération présente d'heureux avantages pour le Musée.

Ces dépôts étant renouvelables au gré des parties, cet échange ne lèse en rien les intérêts de la Ville qui restera propriétaire du tableau exposé au Louvre.

La Commission émet, en conséquence, un avis favorable à la réalisation de l'échange projeté.

57/6- CONSERVATOIRE DE MUSIQUE. Bourses culturelles de vacances- Désignation des bénéficiaires - Mode de paiement.

La Commission ratifie les propositions de M. LANNOY, Directeur du Conservatoire, quant à la désignation des bénéficiaires des bourses culturelles de vacances pour 1957 et donne un avis favorable en ce qui concerne le mode de paiement proposé.

57/7 - Erection du Mémorial Départemental de la Résistance et de la Déportation à la Noble Tour.

Le Comité d'érection du Mémorial Départemental de la Résistance et de la Déportation, après avoir examiné les différents emplacements susceptibles d'être retenus pour l'édification du Mémorial, a été unanime pour choisir la Noble Tour et demande à l'Administration Municipale de vouloir bien attribuer officiellement la Noble Tour et son square à l'emplacement de ce mémorial.

Appelée à donner son avis sur cette question qui a déjà reçu un avis très favorable de la Commission de l'Urbanisme, la Commission estime qu'il ne saurait être admis que la Ville abandonne totalement la Noble Tour; elle donne néanmoins son accord sur l'emplacement choisi sous réserve que l'examen de la maquette et des plans fasse ressortir que la Noble Tour et son square englobent le Mémorial avec son reliquaire ou son ossuaire mais ne soient pas englobés dans ce monument.

57/8 - Visite des installations des Musées d'Histoire Naturelle et de Géologie.

L'ordre du jour prévoit la visite des deux musées.

Toutefois, M. DUPARQUE, Conservateur du Musée de Géologie que la maladie tient éloigné de Lille a exprimé tous ses regrets de ne pouvoir guider la Commission dans la visite projetée, aussi, M. ROMBLUT propose de reporter cette visite à la prochaine réunion de la Commission.

Cette proposition étant acceptée, M. DEHORNE, Conservateur du Musée d'Histoire Naturelle, invité à diriger la visite des salles qui composent cet établissement tient tout d'abord à en faire un bref historique :

Fondé en 1820 par la Société des Sciences, le Musée d'Histoire Naturelle fut inauguré en 1822, il était alors logé dans l'Hôtel de Ville de cette époque.

En 1855, une Faculté des Sciences ayant été créée à Lille, avec Pasteur comme Doyen, les collections sont mises à sa disposition à la suite d'une convention entre le Ministère et la ville de Lille.

Il y a gestion mixte par la Ville et la Faculté et le Conservateur est un professeur de la Faculté :

Le Musée qui comprend à la fois une section "Géologie" et une section "Zoologie" est alors installé dans les bâtiments de la Faculté des Sciences qui s'élevaient rue des Fleurs (entre rue des Arts et rue des Jardins) et qui furent détruits au cours de la guerre 1914-1918.

. . . / . . .

Dès 1894, les collections de Géologie émigrent dans les locaux du nouvel Institut des Sciences Naturelles, rue Gosselet; les collections zoologiques demeurent rue des Fleurs jusqu'en 1908, année qui voit le Musée de Zoologie installé dans le local qu'il occupe actuellement et qui communique directement avec les services et laboratoires de Zoologie de la Faculté des Sciences.

Dès ce transfert, les locaux, encore réduits par la création d'un Musée houiller ouvert en 1907, se révèlent nettement insuffisants malgré toute l'ingéniosité déployée par les différents conservateurs.

Il n'y a pas de salle pour contenir les collections consultables, mais non exposées; l'atelier est également insuffisant pour les préparations.

M. DEHORNE conclut son exposé en déclarant qu'il faudrait des locaux trois fois plus développés et spécialement aménagés pour mettre en valeur, selon des conceptions modernes, toutes les richesses de ce Musée.

Maître ROMBLUT remercie M. DEHORNE et donne connaissance des dépenses supportées par la Ville pour l'entretien et le fonctionnement des Musées d'Histoire Naturelle et de Géologie.

En 1956, elles se sont élevées respectivement :

pour le Musée d'Histoire Naturelle

1 ^o) dépenses de personnel :	2.276.424
2 ^o) " " matériel :	98.832
	<u>2.375.256</u>

pour le Musée de Géologie

1 ^o) dépenses de Personnel :	232.162
2 ^o) " " matériel :	250.000
	<u>482.162</u>

Pour le même exercice, les dépenses générales communes (entretien, chauffage, éclairage, mobilier), se sont chiffrées à 1.082.635 Fr

En fait, déclare Me ROMBLUT, toutes les charges incombent à la Ville alors que l'Etat devrait, en raison des services rendus à l'Enseignement, en supporter une partie importante. L'Administration Municipale qui fait de gros efforts en faveur de ses musées pourrait alors porter son attention sur certaines de leurs exigences particulières.

En 1955, un devis approximatif s'élevant à 10 millions avait été fourni, sur sa demande, au service national de Muséologie (Inspection des Musées d'Histoire Naturelle) et l'on avait pu espérer une participation de l'Etat aux aménagements nécessaires.

. . . / . . .

Me ROMBAUT déclare qu'il faut rappeler cette correspondance de 1955 et tâcher d'obtenir de l'Etat l'aide indispensable pour mener à bien une rénovation complète des installations du Musée d'Histoire Naturelle.

Me ROMBAUT donne ensuite connaissance des suggestions formulées par M. LANDREA par lettre du 23 février 1957, elles correspondent en partie aux desiderata de M. DEHORNE et aux remarques que pourront faire les membres de la Commission sur l'exiguité des locaux dont dispose ce Musée.

En conclusion, Me Rombaut exprime l'espoir que par des aménagements progressifs, il sera possible d'arriver à une modernisation rationnelle des installations.

M. DEHORNE dirige alors ses hôtes à travers les trois grandes salles qui composent le Musée.

Dans la première, il leur fait admirer de superbes papillons exotiques et les collections d'animaux régionaux.

La seconde salle, dite salle DEGLAND, renferme les collections d'oiseaux d'Europe du Docteur Come DEGLAND acquises par la ville de Lille en janvier 1856 et qui sont célèbres dans le monde entier.

La troisième salle renferme les collections d'animaux exotiques; elle se termine par une verrière dont l'ingénieuse disposition permet d'admirer un groupe d'animaux sauvages heureusement présentés.

M. DEHORNE donne des précisions sur les particularités d'existence de certains animaux et intéresse vivement ses visiteurs par ses commentaires.

Les membres de la Commission peuvent constater le resserrement des sujets exposés, resserrement dû au manque de place et à la conception des vitrines plus que centenaires qui les renferment.

A l'issue de la visite, Me ROMBAUT remercie M. DEHORNE pour son accueil et sa courtoisie; il l'assure au nom de ses collègues que la Commission des Beaux-Arts agira pour obtenir les améliorations souhaitables, que des démarches seront entreprises auprès du Ministère et que, pour le présent, le service des Bâtiments Communaux sera alerté pour étudier une rénovation du fronton de l'entrée du Musée et effectuer les réparations et aménagements jugés indispensables dans l'immédiat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h.45.

le Président

G.ROMBAUT

Le Secrétaire

G.TRICOTTEUX

MAIRIE DE LILLE

4ème Division



Pour information

COMMISSION DES BEAUX ARTS

Vous êtes prié d'assister à la réunion de la Commission des Beaux Arts qui aura lieu à l'Hôtel de Ville, Cabinet de M.le Chef de la 4ème Division, le Jeudi 13 Juin 1957, à 18 h30

ORDRE DU JOUR

I.- ECOLE DES BEAUX ARTS

Commission de Surveillance et d'Administration - Procès-Verbal de la réunion du 5 Juin 1957.

II.- ECOLE REGIONALE D'ARCHITECTURE

Départ en retraite du Directeur - Information.

III.- MUSEE DE FOLKLORE

Constitution des collections- Propositions d'acquisitions

Hôtel de Ville, le 1er Juin 1957

Pour le Maire de Lille,
L'Adjoint Délégué aux Beaux Arts,
G.ROMBAUT

MAIRIE DE LILLE

4ème Division

COMMISSION DES BEAUX ARTS

Réunion du 13 Juin 1957

PROCES - VERBAL



Les membres de la Commission des Beaux Arts se sont réunis à l'Hôtel de Ville, le jeudi 13 Juin 1957 à 18 heures 30, sous la présidence de Maître ROMBAUT, Adjoint au Maire.

Etaient présents :

Maître ROMBAUT, Adjoint au Maire
M. CAMELOT, Adjoint au Maire
Mme DEFLINE, Conseiller Municipal
M. DECAMPS, Conseiller Municipal
M. HENAUX, Conseiller Municipal
M. LANDREA, Conseiller Municipal.

Excusés :

Mme LEMPEREUR, Adjoint au Maire
M. BERTRAND, Adjoint au Maire
M. le Dr DEFAUX, Adjoint au Maire
Mme CORDONNIER, Conseiller Municipal
Me MARTINACHE, Conseiller Municipal
M. le Dr SIMONOT, Conseiller Municipal

Assistaient également à la réunion MM. TRICOTTEUX, Chef de la 4ème Division, BACQUART, Chef du 2ème Bureau.

Le procès-verbal de la réunion du 2 Mai 1957 est adopté sans observation.

57/9 - ECOLE DES BEAUX ARTS - COMMISSION DE SURVEILLANCE ET D'ADMINISTRATION - PROCES-VERBAL de la réunion du 5 Juin 1957.

Le procès-verbal de la réunion du 5 Juin 1957 de la Commission de Surveillance et d'Administration de l'Ecole des Beaux-Arts, est commenté par le Président, qui attire l'attention de ses collègues sur le résultat négatif de l'examen des candidatures pour l'obtention de la bourse de séjour à la CASA VELASQUEZ.

/....

La Commission émet un avis favorable à la proposition de report de la somme non utilisée en 1957, report qui permettrait d'accorder une bourse entière de 480.000 Fr en 1958 à la condition qu'un candidat valable se présente pour l'année scolaire 1958/59.

Cette proposition sera présentée à M. l'Adjoint délégué aux Finances.

57/10 - ECOLE REGIONALE D'ARCHITECTURE - DEPART EN RETRAITE DU DIRECTEUR - Information -

Maître ROMBAUT informe ses collègues du départ en retraite, à la fin de la présente année scolaire, de M. FAVIER, Directeur de l'Ecole Régionale d'Architecture.

En vue de pourvoir à son remplacement il est nécessaire déclare Me ROMBAUT qu'un concours sur titres auquel il sera donné la plus large publicité possible soit organisé et que le jury chargé de l'examen des dossiers comprenne des techniciens éprouvés et au moins une personnalité compétente de la Direction Générale des Arts et Lettres, M. DESRUMEAUX, Directeur de l'école des Beaux Arts et M. FAVIER, Directeur de l'Ecole Régionale d'Architecture, ont été chargés de proposer un règlement de concours.

M. DECAMPS aimerait que le poste soit confié à un candidat de la région, la direction de l'Ecole et la surveillance des travaux des élèves ayant à son avis tout à y gagner.

Me ROMBAUT qui précédemment partageait ce point de vue, indique qu'il lui a été donné de constater que, bien qu'habitant Paris, M. FAVIER a consacré la plus grande partie de son temps à l'Ecole Régionale d'Architecture de Lille ou à son service.

En effet, en dehors des travaux de direction et de surveillance des cours donnés à l'école, il appartient en raison même de sa fonction au directeur de l'Ecole Régionale d'Architecture de se rendre très souvent à Paris (une fois et parfois même plusieurs fois par semaine) pour participer aux travaux d'examen des concours jugés par les jurys parisiens dont il fait partie. Il s'agit là d'une fonction très importante qui est de nature à augmenter les chances de succès de nos élèves et Me ROMBAUT se plaît à reconnaître qu'en ce domaine, M. FAVIER, dont la compétence est notoire, a grandement contribué à la réussite de nos élèves candidats à ces concours , sa résidence à Paris facilitant sa présence à tous les jurys.

En tout état de cause bien qu'une large diffusion sera donnée à l'ouverture du concours en vue de la nomination du nouveau directeur, les candidats régionaux que Me ROMBAUT se plaît à croire tout aussi qualifiés que les éventuels candidats extérieurs seront à même de se présenter avec toutes chances de réussite.

/.....

La Commission partage entièrement le point de vue de son Président lequel, pour terminer cette question, tient à informer ses collègues qu'il a également chargé M. DESRUMEAUX et M. FAVIER de lui soumettre un projet de refonte du règlement intérieur de l'Ecole Régionale d'Architecture afin de mettre ce règlement en harmonie avec les toutes dernières dispositions relatives à l'Enseignement dispensé dans cette école.

57/11 - MUSEE DE FOLKLORE - CONSTITUTION DES COLLECTIONS - PROPOSITIONS D'ACQUISITIONS.

M. HEL, luthier à Lille, a légué à ses enfants une collection unique d'instruments de musique anciens de très grande valeur; ses héritiers ont proposé, à l'Administration Municipale, la vente de cette collection pour le prix de 3 millions de francs.

Informé entre temps par M. Max CREPY, Président de la Société des Amis des Musées de l'intention des héritiers, Me ROMBAUT, pour éviter toute perte de temps préjudiciable à la réalisation de cette acquisition, a demandé à M. le Maire de vouloir bien soumettre cette offre à l'examen du Conseil d'Administration.

Il lui est agréable d'informer les membres de la Commission qu'au vu du rapport de M. LANNOY, Directeur du Conservatoire, lequel en compagnie de M. de la Casinière, Inspecteur Principal de l'Enseignement Musical présent à Lille à l'époque a, après examen de cette collection remarquablement conservée, déclaré que le prix demandé était modique, une seule des 62 pièces la composant pouvant fort bien être évaluée sur le marché mondial à un ou plusieurs millions, le Conseil d'Administration a donné son accord à la proposition des héritiers des luthiers Lillois.

Les membres de la Commission sont unanimes à manifester leur satisfaction et ce projet d'acquisition reçoit de leur part un avis très favorable, cette collection représentant un élément de valeur pour la constitution du Musée de Folklore.

Le dossier sera transmis à la Commission des Finances puis un rapport sera présenté à la délibération du Conseil Municipal.

57/12 - MUSEE D'HISTOIRE NATURELLE - TRAVAUX

M. LANDREA demande au président à quelle date commenceront les travaux d'aménagement au Musée d'Histoire Naturelle.

Me ROMBAUT déclare que le service des Travaux est actuellement surchargé et que bientôt il devra entreprendre de nombreux travaux dans les écoles; les aménagements prévus au Musée d'Histoire Naturelle ne pourront vraisemblablement être entrepris avant octobre prochain. M. BERTRAND Adjoint délégué aux Bâtiments a été prié de mettre tout en oeuvre en vue de leur aboutissement dans les meilleurs délais.

/.....

L'Ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 h.15

Le Président,

G. ROMBAUT

Le Secrétaire,

G. TRICOTTEUX.

MAIRIE DE LILLE

4ème Division

POUR INFORMATION



COMMISSION DES BEAUX ARTS



Vous êtes prié d'assister à la réunion de la Commission des Beaux Arts qui aura lieu à l'Hôtel de Ville, Cabinet de M. le Chef de la 4ème Division, le lundi 30 Septembre 1957 à 18 heures 30.

ORDRE DU JOUR

- MUSEE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL - Libération des locaux occupés par le Musée Industriel à la Halle aux Sucres.
- ECOLE REGIONALE D'ARCHITECTURE - Direction et Administration - Propositions.
- HOSPICE COMTESSE - Proposition d'édition d'une plaquette.
- CONSERVATOIRE - COURS DE DANSE - Rapport sur le fonctionnement du Cours de danse pendant l'année scolaire 1956/1957. - Création définitive d'une classe de danse.

Hôtel de Ville, le 19 Septembre 1957,
Pour le Maire de Lille,
l'Adjoint délégué aux Beaux Arts,

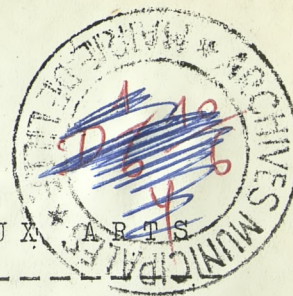
Maître ROMBAUT.

MAIRIE DE LILLE

4ème Division



COMMISSION DES BEAUX ARTS



Réunion du 30 Septembre 1957.

PROCES - VERBAL

Les Membres de la Commission des Beaux Arts se sont réunis à l'Hôtel de Ville, le lundi 30 Septembre 1957 à 18 h.30, sous la présidence de Maître ROMBAUT, Adjoint au Maire.

Etaient présents :

Maître ROMBAUT, Adjoint au Maire
M.M. BERTRAND, Adjoint au Maire
CAMELOT, Adjoint au Maire
DECAMPS, Conseiller Municipal
Me MARTINACHE, Conseiller Municipal

Excusés :

Mme LEMPEREUR, Adjoint au Maire,
M. le Dr DEFAUX, Adjoint au Maire,
M.Mes CORDONNIER, Conseiller Municipal
DEFLINE, Conseiller Municipal
M.M. HENAUX, Conseiller Municipal
LANDREA, Conseiller Municipal
Dr SIMONOT, Conseiller Municipal

Assistaient également à la réunion M.M. TRICOTTEUX, Chef de la 4ème Division, BACQUART, Chef du 2e Bureau.

En ouvrant la séance, Me ROMBAUT fait adopter le Procès-verbal de la réunion du 13 Juin 1957 sur un point duquel il aura, déclare-t-il, à revenir au cours de la présente réunion.

La Commission passe à l'examen des questions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

57/13 - HOSPICE COMTESSE - Proposition d'édition d'une plaquette.

M. JOURDIN, demeurant 156, rue Nationale à Lille, auteur d'une étude illustrée visant l'Hospice Comtesse présentée et primée à l'occasion du concours littéraire des Rosati de Flandre a pensé que sa plaquette pourrait être éditée et vendue, non seulement chez les libraires, mais surtout aux nombreux visiteurs que reçoit chaque année l'Hospice Comtesse et il demande à l'Administration Municipale de

/....

vouloir bien examiner favorablement sa proposition.

Me ROMBAUT a pris connaissance de cette étude laquelle présente un intérêt certain.

Cependant, si l'idée d'une telle édition était retenue, il y aurait lieu de susciter une compétition et en tout état de cause, la Commission de l'Hospice Comtesse doit préalablement donner son avis.

Me ROMBAUT propose donc d'inviter M. JOURDIN à se mettre en rapport avec M. Henri SALENGRO, Président de cette Commission.

La Commission se range entièrement à cet avis.

57/14 - CONSERVATOIRE - Cours de Danse - Rapport sur le fonctionnement du cours de danse pendant l'année scolaire 1956/1957 - Création définitive d'une classe de danse.

Après avoir rappelé que le cours de danse classique avait été créé en 1956 à titre expérimental, Me ROMBAUT donne lecture du rapport de Me LANNON, Directeur du Conservatoire, sur le fonctionnement de ce cours.

72 candidatures ont été enregistrées en Novembre 1956.

Sur 28 enfants (24 filles et 4 garçons) admis
22 élèves (18 filles et 4 garçons) ont suivi régulièrement les cours qui avaient lieu les mardi, jeudi et samedi de 17 à 19 heures au foyer de la Danse à l'Opéra sous la direction de M. CERULLO lequel, technicien éprouvé, a fait montre de réelles qualités de pédagogue.

Les résultats obtenus sont très encourageants : sur les 22 élèves le Jury d'examen de fin d'année en a récompensé 18 (15 Premières mentions donnant accès au cours élémentaire, 3 secondes mentions qui permettent à leurs titulaires de redoubler le cours préparatoire).

M. LANNON demande à l'Administration Municipale de bien vouloir prendre une décision en faveur de la création définitive d'une classe de danse au Conservatoire de Lille, classe qui, dans quelques années, deviendra une véritable pépinière pour le corps de ballet de nos Théâtres Municipaux.

La Commission estime que les résultats obtenus sont concluants et émet un avis très favorable à la création définitive d'une classe de danse classique au Conservatoire.

57/15 - MUSEE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL - Libération des locaux occupés par le Musée Industriel à la Halle aux Sucres.

Au cours de sa réunion du 11 Juin 1957, le Conseil d'Administration a demandé à Me ROMBAUT de vouloir bien examiner les possibilités de libérer les locaux occupés à la Halle aux Sucres par les collections appartenant au Musée Industriel et Commercial.

La Commission Administrative de ce Musée a été chargée de l'étude préalable de cette question et du procès-verbal de la réunion qu'elle a tenue le 8 Juillet 1957, il y a lieu de retenir que :

/....

- 1°) Toutes les collections entreposées à la Halle aux Sucres sont valables, uniquement pour le caractère particulier de ce Musée et qu'il y aurait intérêt à les exposer.
- 2°) que leur transfert au Musée de la rue du Lombard en vue de leur exposition ne peut être envisagé que dans la mesure où l'aménagement des locaux existants (grenier du 3ème étage) soit effectué et que de nouveaux locaux (appartement occupé par Melle BECAR et Ecole Monge) soient mis à la disposition de ce Musée.

La Commission adopte ce point de vue et émet le souhait que les aménagements demandés soient effectués dans les meilleurs délais. Elle demande que les moyens d'obtenir le départ de Melle BECAR soient recherchés ce qui permettrait le transfert d'une partie des collections. Elle souligne que la libération totale des locaux de la Halle aux Sucres est néanmoins subordonnée à la désaffectation des bâtiments de l'Ecole Monge.

57/16 - ECOLE REGIONALE D'ARCHITECTURE - DIRECTION ET ADMINISTRATION - PROPOSITIONS.

Maître ROMBAUT informe tout d'abord ses collègues que c'est à l'occasion de l'examen de cette question qu'il lui faut reprendre le procès-verbal de la réunion du 13 Juin dernier.

Les propositions présentées aujourd'hui ne correspondent plus aux dispositions retenues précédemment visant à ouvrir un concours sur titres en vue du remplacement de M. FAVIER, Directeur de l'Ecole Régionale d'Architecture atteint par la limite d'âge.

D'une étude approfondie de la situation de nos deux écoles, il ressort que la nomination d'un nouveau directeur pour l'Ecole d'Architecture ne revêt pas un caractère obligatoire, généralement les écoles Régionales d'Architecture installées dans les Ecoles des Beaux Arts dont elles sont issues sont administrées par les Directeur et Secrétaire des Ecoles des Beaux Arts qui les abritent.

Il en est ainsi à Alger - Bordeaux - Clermont-Ferrand - Grenoble - Lyon - Marseille - Nancy - Nantes - Rennes - Rouen et Toulouse.

M. FONTAINE, Inspecteur Général de l'Enseignement des Beaux Arts, consulté à ce sujet, ne peut donner un avis sur l'Administration et l'Enseignement d'une Ecole Régionale d'Architecture qui n'est pas soumise à son autorité, mais il a bien voulu examiner un problème qui a des répercussions sur l'Ecole des Beaux Arts de Lille.

A son avis, une direction bicéphale ne serait concevable qu'à la condition d'avoir pour chaque établissement des locaux, du matériel de travail et du personnel parfaitement distincts.

Il est évident, a-t-il dit, que les ordres donnés à un même personnel, pour l'ouverture et la surveillance des locaux, les horaires des cours et de la Bibliothèque par deux directeurs également responsables, risquent de se contredire, s'il n'y a pas eu entente complète et préalable à toutes les décisions.

/....

Cette entente paraît difficile sinon impossible aux yeux de l'Inspecteur Général qui connaît les perturbations causées dans les Ecoles d'Art par la présence d'une école d'Architecture.

Ces considérations ont amené M. DESRUMEAUX, Directeur de l'Ecole des Beaux Arts à proposer en accord avec M. FAVIER la solution suivante :

M. FAVIER ne serait pas remplacé mais conserverait la direction administrative de l'Ecole Régionale d'Architecture à titre honoraire et sans traitement jusqu'à l'achèvement de la construction de la nouvelle Ecole des Beaux Arts dont il a été désigné architecte, maître d'oeuvre.

Les deux chefs d'atelier M.M. CLEMENT et LYS seraient délégués à tour de rôle pour assister aux Jurys à l'Ecole Nationale Supérieure des Beaux Arts à PARIS.

Cette solution permettrait d'attendre avec le minimum de perturbation, l'achèvement de la construction de la nouvelle Ecole et la réunion des deux Etablissements sous une direction unique.

D'autre part le secrétariat commun serait confié à un rédacteur, le poste devant être normalement occupé par un agent de ce grade, M. BOSIER, secrétaire actuel, qui peut faire valoir ses droits à la retraite dès octobre prochain, serait maintenu en activité pendant le temps nécessaire à la mise au courant de son successeur.

Cette solution paraît rationnelle à Me ROMBAUT sauf en ce qui concerne le maintien de M. FAVIER en tant que directeur administratif sans traitement. Il préférerait en effet que la direction des deux écoles soit, dès cette année, confiée à M. DESRUMEAUX lequel possède toutes les qualités requises pour assumer cette double direction.

Me ROMBAUT demande en conséquence à la Commission de vouloir bien se prononcer quant à cette proposition.

M. DECAMPS est persuadé que nous pouvons trouver des candidats locaux excessivement valables. Il aurait été d'avis de maintenir la double direction, dans le seul but d'éviter qu'un directeur issu des milieux parisiens soit imposé à la ville après le départ du directeur unique.

Me ROMBAUT et M. BERTRAND précisent qu'il appartient à l'Administration Municipale de procéder à la désignation d'un directeur.

Assurant à elle seule la presque totalité des dépenses (les subventions allouées par l'Etat atteignent à peine le 1/10e des frais de fonctionnement) il serait paradoxal qu'elle ne puisse pas faire approuver la désignation de son candidat à une telle fonction.

M. CAMELOT est du même avis ainsi que Me MARTINACHE, qui serait en outre très heureuse de voir M. DESRUMEAUX accéder à cette double direction; il lui apparaît toutefois logique qu'une indemnité compensatrice correspondant au supplément de charges lui soit versée.

/....

Ce point particulier de la question n'a pas échappé à Me ROMBAUT qui l'a fait figurer dans une lettre adressée à M. le Maire.

En conclusion, M. DECAMPS ne maintenant pas ses réserves la Commission unanime émet un avis très favorable à la proposition qui lui est soumise et qui consiste :

- a) à confier, dès cette année, la direction de l'Ecole Régionale d'Architecture à M. DESRUMBEAUX, Directeur de l'Ecole des Beaux Arts. (une indemnité d'un montant à fixer par l'Administration Municipale, lui étant attribuée pour ce supplément de charges), les deux chefs d'atelier étant délégués à tour de rôle pour assister aux Jurys à l'Ecole Nationale Supérieure des Beaux Arts à PARIS.
- b) à désigner dans les meilleurs délais un rédacteur pour occuper le poste de secrétaire commun aux deux écoles, le secrétaire actuel étant maintenu en activité pendant le temps nécessaire à la mise au courant de son successeur.

Dossier à transmettre au Conseil d'Administration.

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h. 30

Le Président,

Maître ROMBAUT

Le Secrétaire,

G. TRICOTTEUX.

MAIRIE DE LILLE

4ème Division



COMMISSION DES BEAUX ARTS

Vous êtes prié d'assister à la réunion de la Commission des Beaux Arts qui aura lieu à l'Hôtel de Ville, Cabinet des Adjoints, Salle de Réunion, le lundi 12 Mai 1958 à 17 Heures.

ORDRE DU JOUR

- PALAIS DES BEAUX ARTS - Règlement intérieur
- PALAIS DES BEAUX ARTS - Accroissement des collections
Acquisitions et dons
- PALAIS DES BEAUX ARTS - Conservation de la collection de dessins anciens -
Information.
- ECOLE DES BEAUX ARTS - Commission d'Administration et de Surveillance
Procès-verbal de la réunion du 14 Janvier 1958.
- ECOLE REGIONALE D'ARCHITECTURE - Procès-verbal de la réunion de la Commission
Administrative de la Dotation COLBRANT - Attribution
des subsides pour 1958.
- CONSERVATOIRE - Commission de Surveillance et de Patronage
Procès-verbal de la réunion du 7 Février 1958.
- CONSERVATOIRE - Construction du nouvel orgue - Travaux complémentaires - Façade.
- CONSERVATOIRE - Bourses culturelles de vacance
Désignation des bénéficiaires - Mode de paiement.

Hôtel de Ville, le 3 Mai 1958.
Pour le Maire de Lille,
L'Adjoint délégué aux Beaux Arts,

Maître ROMBAUT.

Mairie de Lille

4ème Division

9/20

COMMISSION DES BEAUX-ARTS



Réunion du 12 Mai 1958

PROCES - VERBAL



Les Membres de la Commission des Beaux-Arts se sont réunis à l'Hôtel de Ville, le lundi 12 Mai 1958 à 17 heures, sous la présidence de Maître ROMBAUT, Adjoint au Maire.

Etaient présents :

Maître ROMBAUT, Adjoint au Maire
Mme LEMPEREUR, Adjoint au Maire
M. BERTRAND, Adjoint au Maire
M. ASTIE, Conseiller Municipal
M. HENAU, Conseiller Municipal
M. LANDREA, Conseiller Municipal
M. le Dr SIMONOT, Conseiller Municipal

Excusés :

M. CAMELOT, Adjoint au Maire
M. le Dr DEFUX, Adjoint au Maire
Mme CORDONNIER, Conseiller Municipal
Mme DEFLINE, Conseiller Municipal
M. MARTINACHE, Conseiller Municipal

Assistaient également à la réunion, M. TRICOTTEUX, Chef de la 4ème Division, M. BACQUART, Chef du 2ème Bureau.

Le Procès-verbal de la réunion du 30 Septembre 1957 est adopté sans observation, et la Commission passe à l'examen des questions figurant à l'ordre du jour :

58/1 - PALAIS DES BEAUX-ARTS - Règlement intérieur.

Conformément aux dispositions de l'article 8 de l'ordonnance du 13 Juillet 1945, M. le Secrétaire d'Etat aux Arts et Lettres nous a demandé de vouloir bien soumettre à son approbation le règlement de notre Musée, règlement devant s'inspirer des dispositions existant dans les musées nationaux.

L'actuel règlement de notre Musée du Palais des Beaux-Arts ne répondant plus aux caractéristiques du modèle reçu, M. MAURCIS, Conservateur a préparé un nouveau projet de règlement.

.../...

La Commission donne son accord sur les termes de ce projet qui sera soumis à l'Administration Municipale pour approbation.

58/2 - PALAIS DES BEAUX-ARTS - Accroissement des collections - acquisitions et dons.

Durant l'année 1957, diverses oeuvres sont venues augmenter les collections des Musées du Palais des Beaux-Arts.

Elles se répartissent en 2 catégories :

1^o Catégorie : Dons

- I Plat en faïence céramique de Saint-Amand
- I Hanap en faïence de Lille
- I Tableau "Composition" (Peinture abstraite) par Atlan

Ces dons proviennent de la Société des Amis du Musée de Lille.

2^o Catégorie : Acquisitions

- I Plat en faïence de Lille, décor camaïeu bleu
- I "Vierge à l'enfant" céramique régionale, décor bleu et jaune.
- I Sculpture " La Sève " de Watkin, Grand Prix de Rome lillois; achat réalisé avec la participation de l'Etat.

La Commission enregistre avec satisfaction les informations qui viennent de lui être données et, considérant que cet accroissement des collections du Palais des Beaux-Arts représente un enrichissement du patrimoine artistique de la commune, donne un avis très favorable à l'acceptation des oeuvres reprises en 1^o catégorie : Dons -

Dossier à transmettre au service du Contentieux.

58/3 - PALAIS DES BEAUX-ARTS - Conservation de la collection de dessins anciens - Information.

M. SIDET, Directeur des Musées de France a fait part à M. le Maire des appréciations très favorables formulées par les spécialistes du Louvre, au sujet des initiatives heureuses de M. MAUROIS, Conservateur du Musée des Beaux-Arts, concernant les problèmes scientifiques de conservation et d'étude de la précieuse collection de dessins anciens de notre Musée.

La Commission enregistre avec satisfaction cette information qui prouve, une fois de plus, l'excellence du travail qu'accomplit M. MAUROIS.

58/4 - ECOLE DES BEAUX-ARTS - Commission d'Administration et de Surveillance - Procès-verbal de la réunion du 14 Janvier 1958

La Commission prend acte des travaux de la Commission d'Administration et de Surveillance de l'Ecole des Beaux-Arts.

.../...

M. ROMBAUT informe les Membres de la Commission que, pour faire suite au vœu formulé lors de cette réunion, M. FAVIER, dont il se plaît à reconnaître les mérites, a, par arrêté du 11 Mars dernier, été nommé Directeur Honoraire de l'Ecole Régionale d'Architecture.

Rappelant que M. FAVIER a été désigné comme architecte maître d'œuvre pour la construction de la nouvelle école des Beaux-Arts, M. ROMBAUT tient à signaler les difficultés de dernière heure qu'a rencontrées le projet à l'occasion de son examen par le Conseil Général des Bâtiments de France.

Si le projet a été approuvé, des restrictions ont été apportées en ce qui concerne l'emplacement choisi pour l'implantation des bâtiments et il appartiendra à l'Administration Municipale de maintenir son choix. C'est dans cet esprit qu'il est demandé à M. BERTRAND d'intervenir auprès de la Commission des Bâtiments qui aura dans un avenir très proche à se pencher sur cette question.

58/5 - ECOLE REGIONALE D'ARCHITECTURE - Commission Administrative de la Dotation Colbrant. - Réunion du 12 Mars 1958 - Procès-verbal.

La Commission prend acte des travaux de la Commission administrative de la Dotation Colbrant et approuve le choix du bénéficiaire pour 1958.

-M. Jean-Pierre LE CALLENNEC, élève à l'Ecole Régionale d'Architecture.

58/6 - CONSERVATOIRE - Commission de Surveillance et de Patronage - Procès-verbal de la réunion du 7 Février 1958.

La Commission prend acte des travaux de la Commission de Surveillance et de patronage du Conservatoire sous réserve de l'examen des questions faisant l'objet de rapports spéciaux.

A l'occasion de l'examen de ce procès-verbal, M. ROMBAUT est heureux d'informer ces collègues que les travaux entrepris au Conservatoire sont en cours d'achèvement, et qu'il est permis d'espérer que la construction de l'orgue sera terminée pour la rentrée scolaire. De plus des concours jugés par des personnalités qui font autorité dans l'art musical ont permis de désigner 3 nouveaux professeurs : Alto - Harpe - Pédagogie musicale et Histoire de la musique (préparation au C.A.P. d'enseignement musical dans les lycées).

C'est donc dans d'excellentes conditions que la rentrée d'octobre 1958 aura lieu.

M. ROMBAUT se propose de fixer au Conservatoire le lieu de tenue d'une des prochaines réunions de la Commission qui pourra ainsi se rendre compte des heureuses transformations accomplies.

.../...

58/7 - CONSERVATOIRE DE MUSIQUE - Construction d'un nouvel orgue - Travaux complémentaires - Façade

Par Délibération 56/404I du 17 Juillet 1956 le Conseil Municipal a décidé la construction d'un nouvel orgue pour le Conservatoire. Cette construction est en cours de réalisation chez le facteur d'orgues JACQUOT-LAVERGNE à Rambervillers (Vosges). La façade de l'orgue actuel paraissait susceptible d'être ajustée sur le nouvel instrument. Or, il est apparu que cette façade qui est en tuyaux de zinc non vernis ne pourrait être adaptée sous peine de compromettre le nouvel ensemble.

Les tuyaux de l'orgue neuf étant en alliage à 75 % d'étain pur, la sonorité de l'instrument se trouverait compromise par l'emploi des tuyaux de zinc, qui se trouvent être en plus très usés. Il est donc indispensable de construire une nouvelle façade de manière que le Conservatoire possède un instrument qui, complètement neuf, sera susceptible de durer de longues années.

La Commission donne un avis favorable à cette acquisition et à la passation d'un marché avec la Maison JACQUOT-LAVERGNE, en vue de la fourniture préconisée par la Commission de Surveillance et de Patronage, d'une façade en étain à 75 % poli bruni 57 tuyaux écusson imprimé Roman pour le prix de 1.312.450 francs.

Rapport à soumettre à la délibération du Conseil Municipal.

58/8 - CONSERVATOIRE DE MUSIQUE - Bourses culturelles de vacances Désignation des bénéficiaires - Mode de paiement.

La Commission ratifie les propositions de M. LANNON, Directeur du Conservatoire, quant à la désignation des bénéficiaires des bourses culturelles de vacances pour 1958 et donne un avis favorable en ce qui concerne le mode de paiement proposé.

Rapport à soumettre à la délibération du Conseil Municipal.

QUESTIONS DIVERSES

- Musées Comtesse et Rihour.

Au cours des manifestations organisées à l'occasion du centenaire de la naissance du poète lillois Albert SALAIN, l'Administration Municipale a pris officiellement possession des bâtiments de l'Hospice Comtesse. M. ROUBAUT pense que l'état d'avancement des travaux de rénovation permet d'espérer que dans une dizaine de mois, l'installation des premières salles d'exposition pourrait être entreprise. Toutefois, de même que pour le Palais Rihour où il reste des travaux de consolidation à terminer, l'ouverture au public de ces nouveaux musées est subordonnée à la solution du problème de gardiennage.

- Palais des Beaux-Arts.

M. SIMONOT a appris que l'E.D.F. allait installer un transformateur dans le sous-sol du Palais des Beaux-Arts et s'inquiète de

.../...

savoir si cette installation n'est pas susceptible de créer des risques supplémentaires de sinistre et si des dispositions spéciales ont été prises pour s'assurer contre ces risques.

La Commission partage les inquiétudes de M. SIMONOT et souhaite que l'autorisation de procéder à toutes installations semblables, si elles ne peuvent être évitées soient assorties de toutes les précautions désirables.

Les membres de la Commission aimeraient connaître, d'autre part, les dispositions prises dans le but d'assurer les oeuvres constituant les collections des musées. La question sera posée au service du Contentieux.

Par ailleurs, M. SIMONOT et Mme LEMPEREUR seraient désireux de connaître si les manifestations organisées à l'occasion de la campagne internationale en faveur des musées ont porté leurs fruits et si le nombre de visiteurs s'est élevé.

M. ROMBAUT pense que, pour attirer un public plus nombreux, il serait souhaitable de multiplier les visites commentées, ce qui ne pourra se faire tant que M. MAUROIS sera seul. Il y aurait donc lieu de demander à la Direction des Musées de France, la nomination d'un adjoint

Mme LEMPEREUR se déclare prête à intervenir en faveur de la création de ce poste.

La Commission charge les services de la 4ème Division d'étudier cette question et de préparer un rapport qui sera examiné à la prochaine réunion ainsi que la proposition de M. SIMONOT d'instaurer un tarif d'entrée familiale au Palais des Beaux-Arts.

La question de l'éclairage du Palais des Beaux-Arts est également évoquée par M. SIMONOT. Le service des Bâtiments en a été saisi et une première partie sera effectuée pour l'exposition France-Belgique, l'édification définitive étant à l'étude.

- Musée d'Histoire Naturelle.

La Commission a visité l'année dernière, les installations de ce Musée et a reconnu indispensables certains travaux d'aménagement souhaités par le Conservateur et dont le coût ne doit pas être bien élevé.

M. ROMBAUT demande à M. BERTRAND de vouloir bien examiner favorablement la possibilité de faire effectuer ces travaux dans les meilleurs délais.

- Musée Commercial. - Création d'un parking rue du Lombard -

M. SIMONOT a appris que la création d'un parking était envisagée face au bâtiment du Musée Commercial. Il se demande, le Musée étant fréquemment visité par des groupes d'enfants, si le lieu choisi pour cette création est bien judicieux. M. HENNAUX croit savoir que la Commission des Beaux-Arts sera appelée à donner son avis. En tout état de cause, la Commission n'est pas, en principe, favorable au projet signalé.

.../...

- Hôpital Saint-Sauveur - Monuments Historiques

M. BERTRAND tiend à informer la Commission des difficultés qu'il rencontre pour l'entreprise des travaux envisagés à l'Hôpital Saint-Sauveur difficultés dues aux exigences accrues du service des Monuments Historiques dans le domaine de conservation de vestiges anciens que renferme ce bâtiment.

La Commission, tout en renouvelant son désir de voir maintenir dans la ville de Lille le maximum des vestiges du passé, considère néanmoins que certaines conservations ne doivent pas entraver la bonne marche des importants travaux d'urbanisme envisagés, estime toutefois que, si des parties intéressantes des monuments anciens devaient disparaître du lieu où elles se trouvent, il serait possible de les démonter avec précaution et de les reconstituer dans le cadre des nouvelles constructions à édifier ou en des lieux prédisposés à les accueillir.

Afin de continuer le cycle des visites Me ROMBAUT se propose de tenir la prochaine réunion fin Juin au Musée de Géologie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 15.

Le Président,
G. ROMBAUT

Le Secrétaire
G. TRICOTTEUX

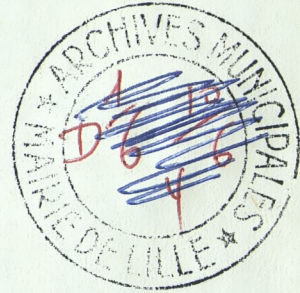
MAIRIE DE LILLE

4ème Division



Pour Information

COMMISSION DES BEAUX ARTS



Vous êtes prié d'assister à la réunion de la Commission des Beaux Arts qui aura lieu à l'Hôtel de Ville, Cabinet des Adjointes, salle de réunion, le mercredi 8 Octobre 1958 à 18 heures 30.

ORDRE DU JOUR

- MUSEES - Assurance des Collections - Information.
- MUSEES - Nombre de visiteurs - Information.
- PALAIS DES BEAUX ARTS - Création d'un poste d'assistant au Conservateur.
- PALAIS DES BEAUX ARTS - Droit d'entrée - Instauration d'un tarif familial.
- ECOLE DES BEAUX ARTS - Commission d' Administration et de Surveillance.
Procès-verbal de la réunion du 14 Mai 1958.
- CONSERVATOIRE - Commission de surveillance et de patronage.
Procès-verbal de la réunion du 23 Mai 1958.
- CONSERVATOIRE - Classe de danse - Augmentation du nombre d'heures de cours.

Hôtel de Ville, le 1er Octobre 1958.
Pr le Maire de Lille,
l'Adjoint délégué aux Beaux Arts.

G. ROMBAUT.

M A I R I E D E L I L L E

4ème Division

C O M M I S S I O N D E S B E A U X - A R T S

Réunion du 8 Octobre 1958

PROCES - VERBAL



Les Membres de la Commission des Beaux-Arts se sont réunis à l'Hôtel de Ville, le mercredi 8 Octobre 1958 à 18 heures, 30, sous la présidence de Maître ROMBAUT, Adjoint au Maire.

Etaient présents :

Maître ROMBAUT, Adjoint au Maire
M. CAMELOT, Adjoint au Maire
Mme DEFLINE, Conseiller Municipal

Excusés :

Mme LEMPEREUR, Adjoint au Maire
M. BERTRAND, Adjoint au Maire
M. le Dr DEFAUX, Adjoint au Maire
Mme CORDONNIER, Conseiller Municipal
Me MARTINACHE, Conseiller Municipal
M. ASTIE, Conseiller Municipal
M. HENLUX, Conseiller Municipal
M. LANDREA, Conseiller Municipal
M. le Dr SIMONOT, Conseiller Municipal

Assistaient également à la réunion, M. TRICOTTEUX, Chef de la 4ème Division, M. BACQUART, Chef du 2ème Bureau.

Le Procès-verbal de la réunion du 12 Mai 1958 est adopté sans observation, et la Commission passe à l'examen des questions figurant à l'ordre du jour :

58/9 - MUSEES - ASSURANCE DES COLLECTIONS - Information

Me ROMBAUT porte à la connaissance de la Commission les renseignements fournis par le service du Contentieux au sujet de l'assurance des oeuvres constituant les collections des musées. Les dispositions prises sont les suivantes :

" les musées, contenant et contenu, sont inclus dans la police générale des Bâtiments Communaux, dite "Assurance au premier feu" (le 1er feu est la somme jusqu'à concurrence de laquelle la Ville est assurée pour un seul sinistre et qui représente, par conséquent, le bâtiment le plus important).

..../;;;

De ce qui précède, il ressort que, si un sinistre survenait dans un Musée, l'indemnité à laquelle nous pourrions prétendre pourrait atteindre 3.600.000.000 frs sans discrimination entre bâtiments et collections. "

58/IO - MUSEES - NOMBRE DE VISITEURS - Information

Pour faire suite à la demande exprimée par Mme LEIPERTEUR et M. SIMONOT, au cours de la dernière réunion, Me ROMBAUT rappelle que la Campagne en faveur des Musées qui s'est déroulée en fin 1956 et à laquelle la Ville a apporté une importante contribution, a connu un éclatant succès, mais que toutefois, un des buts recherchés - attirer un plus grand nombre de visiteurs - n'a été que très partiellement atteint. Ci-après les chiffres de visiteurs aux cours des dernières années :

MUSEES	1954	1955	1956	1957
<u>PALAIS DES BEAUX-ARTS</u>				
Payants	15.596	14.404	11.700	12.200
Gratuits	<u>11.219</u>	<u>13.630</u>	<u>13.772</u>	<u>13.748</u>
Total :	26.815	28.034	25.472	25.948
<u>MUSEE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL</u>	10.532	10.041	8.653	8.367
<u>MUSEE D'HISTOIRE NATURELLE</u>	3.500 environ	3.650	3.400	4.200

C'est pourquoi, conclut M. l'Adjoint aux Beaux-Arts, il importe de ne pas relâcher l'action entreprise. En ce qui concerne le Musée Industriel et Commercial, les aménagements et améliorations se poursuivent. En ce qui concerne le Palais des Beaux-Arts, il est convaincu que la réalisation de la proposition de désignation d'un assistant qui fait l'objet du rapport suivant est de nature à améliorer considérablement la situation.

58/II - MUSEES DU PALAIS DES BEAUX-ARTS - Création d'un Poste d'Assistant au Conservateur

Au cours de sa dernière réunion, la Commission, considérant que la création d'un poste d'assistant du Conservateur du Palais des Beaux-Arts permettrait, en multipliant les visites commentées, d'attirer un public plus nombreux, a demandé une étude de la question.

.../...

Tous les renseignements concernant la nature de cet emploi, le mode de recrutement, l'échelle de traitement et la participation financière de la Ville ont été recueillis et le rapport établi par le service du Personnel, rapport à présenter au Conseil Municipal, est soumis à l'avis de la Commission :

Le titulaire de cet emploi qui existe déjà dans les villes de LYON et de BORDEAUX, est un agent d'Etat, choisi par le Ministre sur une liste de trois candidats présentés par le Maire et inscrits au tableau d'aptitude audit emploi.

L'échelle indiciaire de traitement des assistants de Musée s'établit comme suit :

<u>Classe</u>	<u>Indices</u>	
	nets	bruts
7ème	250	300
6ème	261	316
5ème	272	332
4ème	283	344
3ème	294	360
2ème	305	380
1ère	315	390

Les Collectivités publiques dont dépend le Musée participent obligatoirement aux dépenses inscrites au Budget de l'Etat pour les traitements et les indemnités des Conservateurs et des assistants de musées. Compte tenu de son importance démographique, la participation de la Ville de Lille ne peut être inférieure à 60 % de ces traitements. La charge supplémentaire annuelle qui résulterait pour la Ville de la création de ce poste serait, si elle était agréée, par M. le Ministre de l'Education Nationale, de l'ordre d'environ 500.000 francs.

La Commission émet un avis très favorable à la création de ce poste. De plus, elle estime, qu'indépendamment de cette création, il y aurait lieu de rechercher la possibilité de s'attacher, comme le font différents musées, les services d'étudiants. M. MAUROIS, Conservateur du Palais des Beaux-Arts et M. DESRUINAUX, Directeur de l'Ecole des Beaux-Arts, seront invités à étudier cette question.

58/I2 - PALAIS DES BEAUX-ARTS - Droit d'entrée - Instauration d'un tarif familial.

La proposition de M. SIMONOT visant à l'instauration d'un tarif familial d'entrée au Palais des Beaux-Arts n'est pas retenue.

La Commission estime en effet que le droit d'entrée au Palais des Beaux-Arts fixé à 40 francs représente une somme minime si l'on considère l'importance et la variété des Collections exposées.

De plus pour en permettre l'accès aux personnes de condition modeste, la gratuité est accordée à tous les visiteurs, les après-midi du Jeudi et du Samedi.

Par ailleurs, l'application d'un tarif spécial les autres jours de la semaine et le dimanche à toutes les familles, sans qu'il soit possible à l'avance de préjuger des résultats à obtenir dans le sens

.../...

d'une augmentation substantielle du nombre de visiteurs, entraînerait certainement une diminution des recettes lesquelles sont destinées à l'accroissement des Collections.

Néanmoins, la Commission pense qu'il y aurait lieu de rechercher si une modification dans les jours de gratuité - la gratuité du samedi après-midi étant, par exemple, reportée au dimanche matinée - n'apporterait pas une amélioration en faveur des familles lilloises de condition modeste. M. MAUROIS sera invité à étudier cette question et en plus, partant des tarifs appliqués dans d'autres musées, à faire connaître si une éventuelle augmentation du droit d'entrée pourrait être envisagée.

58/I3 - ECOLE DES BEAUX-ARTS - Commission d'Administration et de Surveillance - Procès-verbal de la réunion du 14 mai 1958.

La Commission a pris acte des travaux de la Commission d'Administration et de Surveillance de l'Ecole des Beaux-Arts.

A cette occasion, Me ROMBAUT a donné lecture du rapport de M. FAVIER sur la situation désastreuse dans laquelle se trouve la maison Wicar et sur les difficultés que la Ville rencontrera encore en vue de l'envoi d'un pensionnaire.

La Commission enregistre néanmoins avec satisfaction la désignation d'une nouvelle Commission chargée de gérer les revenus de la Fondation et espère que grâce à la bonne volonté qu'a manifestée le secrétaire de cette nouvelle commission, la situation s'améliorera rapidement.

Une copie du rapport de M. FAVIER sera adressée aux Membres de la Commission et au service du Contentieux, les éléments d'information fournis par M. FAVIER apparaissant très utiles pour la poursuite des correspondances échangées à ce jour.

58/I4 - CONSERVATOIRE - Commission de Surveillance et de Patronage - Procès-verbal de la réunion du 23 mai 1958.

La Commission prend acte des travaux de la Commission de Surveillance et de Patronage du Conservatoire.

58/I5 - CONSERVATOIRE - Classe de Danse - Augmentation du nombre d'heures de cours.

M. LANNOY, Directeur du Conservatoire, sollicite une augmentation du nombre d'heures de cours de la classe de Danse.

Créée à titre exceptionnel en 1956 et à titre définitif par délibération n° 57/8019 du 20/12/57, cette classe comportait six heures de cours, ce qui était suffisant l'an dernier puisqu'il n'y avait que deux sections : préparatoire et élémentaire.

Pour être complète cette classe doit comporter quatre degrés : préparatoire, élémentaire, moyen et supérieur.

Il est donc demandé la création de trois heures de cours pour l'année scolaire 1958/59 : degré moyen et de trois heures de cours pour l'année scolaire 1959/60 : degré supérieur, tant pour le professeur que pour le pianiste-accompagnateur
.../...

Me ROMBAUT informe ses collègues que la Commission de Surveillance et de Patronage du Conservatoire qui s'est réunie ce jour, demande à l'Administration Municipale de prendre une décision en faveur de la création de ces six heures de cours supplémentaires.

Considérant les excellents résultats constatés au cours des deux premières années et l'effectif des différents degrés de cet enseignement, la Commission émet un avis très favorable à la prise en considération de la demande d'augmentation du nombre d'heures de cours de cette classe telle qu'elle a été présentée par M. LANNROY.

58/16 - COMMISSION D'ADMINISTRATION ET DE SURVEILLANCE DE L'ECOLE DES BEAUX-ARTS - Procès-verbal de la réunion du 1er Octobre 1958.

Me ROMBAUT, après avoir donné lecture de ce procès-verbal, attire l'attention de la Commission sur trois questions essentielles qu'il renferme, à savoir :

1^o - Départ de M. CATHERINEAU, chargé des cours de l'annexe de Wazemmes (12 heures) et du cours de la théorie de la Publicité (3 heures).

Nommé à l'Ecole Estienne à Paris, M. CATHERINEAU pourra encore assurer, et Me ROMBAUT s'en félicite car les résultats furent excellents, le cours de la théorie de la Publicité.

Néanmoins, il y a lieu de pourvoir à son remplacement pour le cours donné à l'annexe de Wazemmes et la Commission d'Administration et de Surveillance de l'Ecole propose de confier provisoirement cet enseignement à M. ROUSSELLE, professeur du cours du soir de dessin et d'Arts décoratifs et ce, en attendant de savoir si le cours donné à l'annexe de Moulins (professeur M. COSTENOBLE) et dont les effectifs sont en constante diminution sera maintenu. En cas de suppression, M. COSTENOBLE succéderait à M. CATHERINEAU à l'annexe de Wazemmes.

La Commission émet un avis favorable à ces propositions.

2^o - Cours de l'Histoire de l'Art :

Cette année l'école des Beaux-Arts a présenté des candidats aux épreuves des examens pour le Diplôme National des Beaux-Arts dans trois spécialités : Publicité - Peinture - Décoration Plane - et ces candidats ont obtenu d'excellents résultats.

Pour la session de 1959, il y a huit candidats inscrits dont deux pour le Diplôme de Gravure. Cette quatrième spécialité nécessite un complément d'enseignement d'Histoire de l'Art.

C'est pourquoi, M. le Directeur demande qu'une heure supplémentaire soit accordée à M. CORBE pour la préparation des trois programmes d'Histoire de la Gravure.

La Commission d'Administration et de Surveillance de l'Ecole ayant approuvé cette proposition, la Commission des Beaux-Arts émet un avis favorable à sa prise en considération.

.../...

3° - Indemnité de Direction.

La Commission prend acte du désir formulé par la Commission de l'Ecole et à son tour, souhaite que la demande présentée par M. DESRUAUX soit étudiée favorablement.

QUESTIONS DIVERSES.

58/I7-HOSPICE COMTESSE - Travaux de remise en état de la Salle des Malades - Participation de la Ville.

L'installation du Musée folklorique à l'Hospice Comte se reste subordonnée à la terminaison des travaux de réfection et également au relogement des services des Bâtiments de France qui s'y sont installés. Cette dernière question semble sur le point de se solutionner. Aussi, M. ROMBAUT pense que dans le courant de 1959, l'aménagement de quelques salles pourra commencer à la condition que les travaux de remise en état des bâtiments se poursuivent sans desespérer.

M. BERRY, Architecte en chef des Monuments Historiques, avait établi et fait parvenir à la ville un devis concernant les travaux de remise en état de la salle des Malades : travaux extérieurs et derniers travaux intérieurs, devis se montant à 15.000.000 de francs et avait fait toutes démarches nécessaires pour la prise en considération de ces travaux par la Direction des Monuments Historiques.

Or, il vient d'être informé que la Commission des Bâtiments de la Ville, en prévision des compressions et économies budgétaires pour l'année 1958, avait décidé d'ajourner à un an la prise en considération des travaux.

Bien que déplorant cette décision, M. BERRY semble persuadé que s'il était possible d'obtenir qu'une lettre soit envoyée à la Direction des Monuments Historiques disant "que la Ville de Lille engage sur le budget de 1959 la somme correspondant à sa participation à ces travaux" son Administration se contenterait de cet engagement et continuerait les travaux à l'Hospice Comtesse en 1959.

La Commission estime qu'il y a lieu dans l'état actuel des choses et après les efforts financiers importants déjà consentis par la Ville pour la rénovation de l'Hospice Comtesse, d'éviter une interruption dans les travaux et souhaite que toutes dispositions soient prises dans ce sens.

Extrait du présent Procès-verbal sera transmis à M. l'Ingénieur en chef - Directeur du Service d'Architecture.

58/I8-PALAIS RIHOUR.

L'ouverture du Musée lapidaire reste également subordonnée à des travaux de réfection et d'aménagement d'un logement de gardien.

Toutefois, considérant que de nombreux lillois et touristes étrangers seraient très certainement intéressés par la visite de ce monument dont la valeur architecturale est certaine, la Commission pense qu'il serait souhaitable de rechercher la possibilité d'en faciliter l'accès au public ne serait-ce que quelques jours par semaine.

.../...

Il sera demandé à M. MAURICIS d'étudier cette question et de faire connaître si, éventuellement, il pourrait détacher un de ses gardiens aux fins de surveillance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 25.

Le Président,
G. ROMBAUT

Le Secrétaire,
G. TRICOTTEUX